

COMMUNE DE MENDE

OBJET :
**Acquisitions
de biens
culturels -
année 2022**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance Publique du 14 Décembre 2022

L'an deux mille vingt-deux, le quatorze du mois de Décembre, le Conseil Municipal de MENDE s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Laurent SUAU, Maire, en session ordinaire suivant convocations faites régulièrement.

Nombre de
Conseillers
Municipaux :
▪ en exercice : 33
▪ présents à la
séance : 23
▪ représentés : 9
▪ absent : 1

Etaient présents : Monsieur Laurent SUAU, Maire, Madame Régine BOURGADE, Madame Françoise AMARGER-BRAJON, Monsieur Vincent MARTIN, Madame Elizabeth MINET-TRENEULE, Monsieur François ROBIN, Monsieur Alain COMBES, Madame Marie PAOLI, Adjoints, Monsieur Raoul DALLE, Madame Ghalia THAMI, Monsieur Francisco SILVANO, Madame Patricia ROUSSON, Monsieur Philippe TORRES, Monsieur Thierry JACQUES, Monsieur Christophe LACAS, Madame Stéphanie MAURIN, Monsieur Aurélien VAN de VOORDE, Monsieur Karim ABED, Monsieur Philippe POUGET, Madame Emmanuelle SOULIER, Madame Fabienne HIERLE, Monsieur Jérémy BRINGER, Madame Michelle JACQUES, Conseillers Municipaux.

Date de l'envoi et
de l'affichage de
la convocation :
7 décembre 2022

Par procuration : Monsieur Jean-François BERENGUEL (Madame Régine BOURGADE), Madame Aurélie MAILLOLS (Madame Françoise AMARGER-BRAJON), Adjoints, Monsieur Nicolas TROTOUIN (Monsieur Vincent MARTIN), Madame Catherine THUIN (Madame Ghalia THAMI), Monsieur Nicolas ROUSSON (Monsieur Alain COMBES), Madame Valérie TREMOLIERES (Madame Elizabeth MINET-TRENEULE), Madame Betty ZAMPIELLO (Monsieur François ROBIN), Monsieur Francis DURSAPT (Monsieur Francisco SILVANO), Monsieur Bruno PORTAL (Madame Emmanuelle SOULIER), Conseillers Municipaux.

Date de
l'affichage à la
porte de la Mairie
et publication sur
le site internet :
16/01/2023

Absente : Madame Sonia NUNEZ VAZ, Conseillère Municipale.

Il a été, conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, procédé immédiatement à la nomination d'un secrétaire, pris dans le sein du Conseil, Madame Régine BOURGADE, Adjointe, ayant été désignée pour remplir ces fonctions, les a acceptées. Monsieur le Maire a ouvert la séance.

Indiquer si le
Conseil a décidé
de se former en
comité secret :
Non

Madame Patricia ROUSSON expose :

L'enrichissement des collections muséales et patrimoniales constitue une mission fondamentale et permanente pour la collectivité, qui met en œuvre une politique d'acquisition raisonnée. Sous la forme de don, collecte, dépôt, legs ou achat, les acquisitions relèvent de la loi Musées n°2002-5 du 4 Janvier 2002 et du Code du patrimoine.

Sur l'année 2022, 7 lots sont par don et 2 par achat. Des dépôts intentionnels, au nombre de 7, complètent ces entrées de biens culturels, essentiellement liées au projet Musée.

DONS | biens affectés – propriété Ville de Mende

Affectations à titre gracieux et sans contrepartie (cf. formulaire de proposition/attestation de don).

1. Ensemble de 10 spécimens fossiles, 270 à 300 Millions d'années, provenant de Banassac
Don d'un particulier – attestation 23/05/2022 + liste détaillée
2. Ensemble de 13 spécimens d'oiseaux naturalisés issus de Lozère
Don d'un particulier – attestation 27/01/2022 + liste détaillée
3. Ensemble de 102 fossiles issus de Lozère
Don d'un particulier – attestations 28/01/2022 et 02/02/2022 + liste détaillée
4. Une baïonnette de berger du Gévaudan, provenant de Saugues et un lot de balles et chevrotines (répliques de celles utilisées pour chasser la Bête du Gévaudan)
Don d'un particulier – attestation 11/02/2022
5. Une fève représentant la Bête du Gévaudan
Don d'un particulier – attestation 04/02/2022
6. Lionel Sabatté, *11 portraits*, réalisés en 2019 à Mende dans le cadre d'une résidence d'artiste sur le thème de la Bête du Gévaudan
Don de l'artiste – attestation 07/04/2022. Valeur : 19 800 €
7. Un Billet à l'effigie de la Bête du Gévaudan et une pièce « 30 ans loups du Gévaudan »
Don d'un particulier – attestation 28/11/2022

ACHATS | biens affectés – propriété Ville de Mende

8. René Duvillier, *Bête du Gévaudan*, 1954, huile sur isorel, H. 36 cm x l. 72 cm
Achat en vente aux enchères, Paris, le 31/05/2022. Montant : 700 €.
9. Gérard Lattier, *La Bête du Gévaudan*, 2022, huile sur bois, H. 100 cm x l. 80 cm
Commande à l'artiste, cf. contrat en date du 13/09/2022. Montant : 9 000 €

DÉPÔTS | biens publics et institutionnels

10. Deux objets ethnographiques (bergadouiro et rabot), 19^e-20^e siècles
 - Département de la Lozère, ConservationConvention de dépôt décembre 2022 (durée 5 ans, tacitement renouvelable).
11. Quatre objets ethnographiques (deux canalisations en terre cuite, un peigne à myrtille, et un piège à loup), 19^e-20^e siècles
 - Parc national des CévennesConvention de dépôt décembre 2022 (durée 5 ans, tacitement renouvelable).
12. Un triens d'or, vers 620-640, Banassac et une médaille de pèlerinage, Saint-Jean-du-Bédél
 - Ville de La CanourgueConvention de dépôt 28/11/2022 – durée 5 ans tacitement

renouvelables.

13. Huit céramiques (Banassac, Le Rozier et Trèves), et une bague-seau, Palhers
 - Service Régional de l'Archéologie (État - DRAC)Convention de dépôt décembre 2022 (durée 5 ans, tacitement renouvelable).
14. Sept objets ethnographiques, Lozère (deux colliers de brebis, un fer à bœuf, un enfumoir d'apiculteur, une marque à beurre et un brise-tome) et une matrice d'imprimerie représentant la Bête du Gévaudan
 - MUCEM MarseilleConvention de dépôt 17/05/2022 (durée 5 ans renouvellement sur demande).
15. Fusil à silex, 18^e siècle
 - Musée de la Chasse de GienConvention de dépôt 30/03/2022 (durée 3 ans tacitement renouvelable).
16. Herbarium de la mission d'étude du Parc national des Cévennes entre 1970 et 1971
 - Parc national des CévennesConvention de dépôt 28/11/2022 (durée 5 ans tacitement renouvelables).

Le détail de ces acquisitions est annexé à la présente délibération.

Il est proposé aux membres du conseil municipal

- de **CONSIDERER** l'intérêt de ces acquisitions muséales et patrimoniales
- d'en **APPROUVER** l'affectation à la Mairie de Mende (Musée du Gévaudan et Patrimoine)
- d'**AUTORISER** Monsieur le Maire à signer les conventions de dépôt à venir avec les tiers concernés ainsi que l'ensemble des pièces afférentes à la mise en œuvre de cette décision
- d'**AUTORISER** Monsieur le Maire à effectuer l'ensemble des démarches inhérentes à la conservation de ces biens.

Après délibération, le Conseil Municipal, avec 28 voix pour et 4 abstentions, **ADOpte** les propositions du rapporteur.

#signature2#

Pour extrait conforme,
Fait à Mende,
Le Maire,
Laurent SUAU

#signature1#

La présente décision peut faire l'objet d'un recours gracieux et/ou d'un recours contentieux formé par les personnes pour lesquelles l'acte fait grief, dans les deux mois à partir de la notification de cette décision. Le recours doit être introduit auprès du tribunal administratif de Nîmes dans un délai de deux mois à compter de sa publication, en vertu de l'article R 421-5 du Code de la justice Administrative.
Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr

Acquisitions de biens culturels | Année 2022

Musée & Patrimoine Ville de Mende

CONSEIL MUNICIPAL – 14 décembre 2022

Acquisitions de biens culturels

- L'enrichissement des collections muséales et patrimoniales constitue une **mission fondamentale et permanente pour la collectivité**, qui met en œuvre une **politique d'acquisition raisonnée**. Sous la forme de don, collecte, dépôt, legs ou achat, les acquisitions relèvent de la **loi Musées n°2002-5 du 4 Janvier 2002** et du **Code du patrimoine**.
- Sur l'année 2022, 7 lots sont entrés par don (de particuliers), 2 par achat, 7 lots par dépôt institutionnels.

DONS | biens affectés (2022)

7 lots -> propriété Ville de Mende
Affectations à titre gracieux et sans contrepartie.

Le formulaire de proposition de don est disponible

- en téléchargement sur www.musee-du-gevaudan.fr

- sur demande : museepatrimoine@mende.fr / 04 66 49 85 85.

Toute proposition est étudiée par la Conservation // politique de gestion raisonnée des collections.

1. Ensemble de 10 spécimens fossiles, 270 à 300 Millions d'années, provenant de Banassac
Don d'un particulier – attestation 23/05/2022



2. Ensemble de 13 spécimens d'oiseaux naturalisés issus de Lozère Don d'un particulier – attestation 27/01/2022



3. Ensemble de 102 fossiles issus de Lozère

Don d'un particulier – attestations 28/01/2022 et 02/02/2022



4. Une baïonnette de berger du Gévaudan, provenant de Saugues et un lot de balles et chevrotines (répliques de celles utilisées pour chasser la Bête du Gévaudan)

Don d'un particulier – attestation 11/02/2022



5. Une fève représentant la Bête du Gévaudan
Don d'un particulier – attestation 04/02/2022



6. Lionel Sabatté, 11 portraits, réalisés en 2019 à Mende dans le cadre d'une résidence d'artiste sur le thème de la Bête du Gévaudan

Don d'un particulier – attestation 07/04/2022 – Valeur : 19 800 €



7. Un billet à l'effigie de la Bête du Gévaudan et une pièce « 35 ans - Les loups du Gévaudan - Lozère »
Don d'un particulier – attestation 28/11/2022



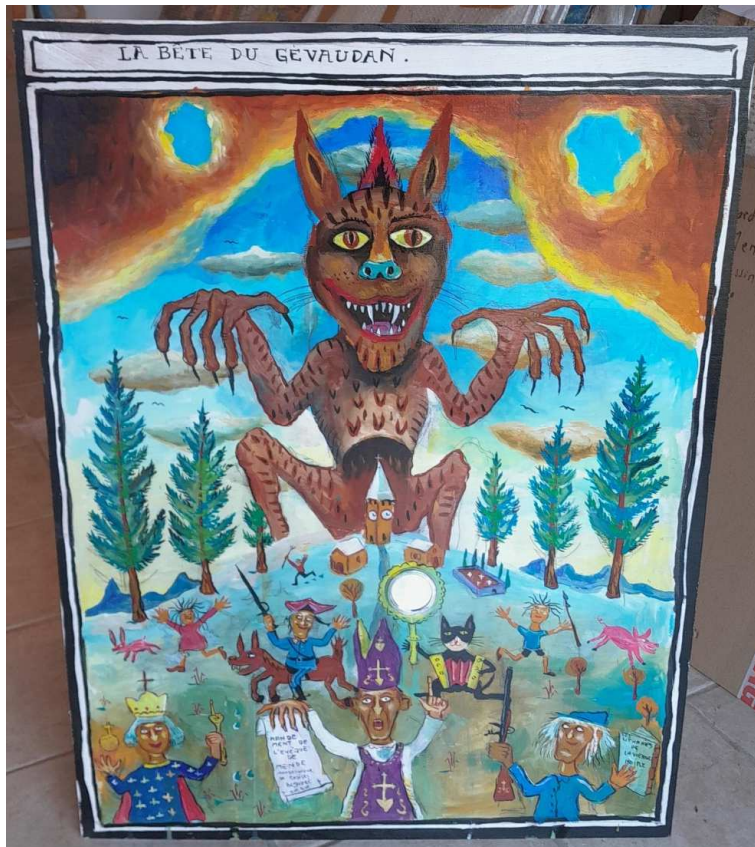
ACHATS | biens affectés (2022)

2 lots -> propriété Ville de Mende

8. René Duvillier, *Bête du Gévaudan*, 1954, huile sur isorel, H. 36 cm x l. 72 cm
Achat en ventes aux enchères, Paris, le 31/05/2022. Montant : 700 € (OP Musée subventionnée)



9. Gérard Lattier, *La Bête du Gévaudan*, 2022, huile sur bois, H. 100 cm x l. 80 cm
Commande à l'artiste, cf. contrat en date du 13/09/2022. Montant : 9 000 € (OP Musée subventionnée)



DEPOTS (2021-2022)

7 lots -> Ville de Mende dépositaire

10. Deux objets ethnographiques (1 bergadouiro et 1 rabot), 19^e-20^e siècles
Dépôt Conservation Départementale de la Lozère



11. Quatre objets ethnographiques (2 canalisations provenant de Fraissinet-de-Lozère, 1 peigne à myrtilles et 1 piège à loup), 19^e-20^e siècles
Dépôt Parc national des Cévennes



12. Un triens d'or datant de 620-640, provenant de Banassac et une médaille de pèlerinage, provenant de Saint-Jean-du-Bédel
Dépôt Ville de La Canourgue



13. Huit céramiques provenant respectivement de Banassac, Le Rozier et Trèves, et une bague-seau en bronze provenant de Palhers
Dépôt Service Régional de l'Archéologie (État)



14. Sept objets ethnographiques provenant de Lozère (deux colliers de brebis, un fer à bœuf, un brisetoime, une marque à beurre et un enfumoir d'apiculteur) et une matrice d'imprimerie représentant la Bête du Gévaudan

Dépôt MUCEM de Marseille



15. Un fusil à silex, 18^e siècle

Dépôt par le Musée de la Chasse de Gien – convention de dépôt 30/03/2022



16. Herbar de la mission d'étude du Parc national des Cévennes entre 1970 et 1971
Dépôt Parc national des Cévennes



Les acquisitions sont majoritairement issues de dons et de dépôts institutionnels ; la Ville de Mende renouvelle ses remerciements à ses bienfaiteurs ! 😊

Renseignements et photographies sur demande :
museepatrimoine@mende.fr.

2022.1.1

Gestionnaire : Musée du Gévaudan
Numéro d'inventaire : 2022.1.1
Dénomination(s) : traces fossiles
Matières et techniques : roche sédimentaire ; Pélite
Mesures : H. 11,5 cm, l. 15,5 cm, E. 0,8 cm, Poids 20 g (hors tout)
Lieu de D/C/R : Banassac
Précisions sur la D/C/R : Site Cisuralien (Permien) de Banassac
Epoque/Style/Mouvement : Permien (inférieur)
Précisions datation : -270 à 300 Ma



2022.1.2

Gestionnaire : Musée du Gévaudan
Numéro d'inventaire : 2022.1.2
Dénomination(s) : traces fossiles
Matières et techniques : roche sédimentaire ; Pélite
Mesures : H. 14,2 cm, l. 18 cm, E. 0,8 cm, Poids 20 g (hors tout)
Lieu de D/C/R : Banassac
Précisions sur la D/C/R : Site Cisuralien (Permien) de Banassac
Epoque/Style/Mouvement : Permien (inférieur)
Précisions datation : -270 à 300 Ma



2022.1.3

Gestionnaire : Musée du Gévaudan
Numéro d'inventaire : 2022.1.3
Dénomination(s) : traces fossiles
Matières et techniques : roche sédimentaire ; Pélite
Mesures : H. 9,1 cm, l. 10,8 cm, E. 3,2 cm, Poids 35 g (hors tout)
Lieu de D/C/R : Banassac
Précisions sur la D/C/R : Site Cisuralien (Permien) de Banassac
Epoque/Style/Mouvement : Permien (inférieur)
Précisions datation : -270 à 300 Ma



2022.1.4.1

Gestionnaire : Musée du Gévaudan

Numéro d'inventaire : 2022.1.4.1

Dénomination(s) : traces fossiles

Matières et techniques : roche sédimentaire ; Pélite

Mesures : H. 9 cm, l. 18 cm, E. 0,8 cm, Poids 15 g (hors tout)

Lieu de D/C/R : Banassac

Précisions sur la D/C/R : Site Cisuralien (Permien) de Banassac

Epoque/Style/Mouvement : Permien (inférieur)

Précisions datation : -270 à 300 Ma



2022.1.4.2

Gestionnaire : Musée du Gévaudan

Numéro d'inventaire : 2022.1.4.2

Dénomination(s) : traces fossiles

Matières et techniques : roche sédimentaire ; Pélite

Mesures : H. 23 cm, l. 26 cm, E. 1,7 cm, Poids 1,1 kg (hors tout)

Lieu de D/C/R : Banassac

Précisions sur la D/C/R : Site Cisuralien (Permien) de Banassac

Epoque/Style/Mouvement : Permien (inférieur)

Précisions datation : -270 à 300 Ma



2022.1.5

Gestionnaire : Musée du Gévaudan

Numéro d'inventaire : 2022.1.5

Dénomination(s) : traces fossiles

Matières et techniques : roche sédimentaire ; Pélite

Mesures : H. 22,5 cm, l. 19 cm, E. 3 cm, Poids 1,2 kg (hors tout)

Lieu de D/C/R : Banassac

Précisions sur la D/C/R : Site Cisuralien (Permien) de Banassac

Epoque/Style/Mouvement : Permien (inférieur)

Précisions datation : -270 à 300 Ma



2022.1.6.1

Gestionnaire : Musée du Gévaudan

Numéro d'inventaire : 2022.1.6.1

Dénomination(s) : traces fossiles

Matières et techniques : roche sédimentaire ; Pélite

Mesures : H. 15,5 cm, l. 21 cm, E. 0,4 cm, Poids 10 g (hors tout)

Lieu de D/C/R : Banassac

Précisions sur la D/C/R : Site Cisuralien (Permien) de Banassac

Epoque/Style/Mouvement : Permien (inférieur)

Précisions datation : -270 à 300 Ma



2022.1.6.2

Gestionnaire : Musée du Gévaudan

Numéro d'inventaire : 2022.1.6.2

Dénomination(s) : traces fossiles

Matières et techniques : roche sédimentaire ; Pélite

Mesures : H. 19 cm, l. 15,8 cm, E. 0,7 cm, Poids 15 g (hors tout)

Lieu de D/C/R : Banassac

Précisions sur la D/C/R : Site Cisuralien (Permien) de Banassac

Epoque/Style/Mouvement : Permien (inférieur)

Précisions datation : -270 à 300 Ma



2022.1.7

Gestionnaire : Musée du Gévaudan

Numéro d'inventaire : 2022.1.7

Dénomination(s) : traces fossiles

Matières et techniques : roche sédimentaire ; Pélite

Mesures : H. 13 cm, l. 10 cm, E. 1,9 cm, Poids 20 g (hors tout)

Lieu de D/C/R : Banassac

Précisions sur la D/C/R : Site Cisuralien (Permien) de Banassac

Epoque/Style/Mouvement : Permien (inférieur)

Précisions datation : -270 à 300 Ma



2022.1.8

Gestionnaire : Musée du Gévaudan

Numéro d'inventaire : 2022.1.8

Dénomination(s) : traces fossiles

Matières et techniques : roche sédimentaire ; Pélite

Mesures : H. 43,5 cm, l. 25 cm, E. 2 cm, Poids 2,6 kg (hors tout)

Lieu de D/C/R : Banassac

Précisions sur la D/C/R : Site Cisuralien (Permien) de Banassac

Epoque/Style/Mouvement : Permien (inférieur)

Précisions datation : -270 à 300 Ma



2022.1.9.1

Gestionnaire : Musée du Gévaudan

Numéro d'inventaire : 2022.1.9.1

Dénomination(s) : traces fossiles

Matières et techniques : roche sédimentaire ; Pélite

Mesures : H. 7 cm, l. 16,5 cm, E. 0,7 cm, Poids 10 g (hors tout)

Lieu de D/C/R : Banassac

Précisions sur la D/C/R : Site Cisuralien (Permien) de Banassac

Epoque/Style/Mouvement : Permien (inférieur)

Précisions datation : -270 à 300 Ma



2022.1.9.2

Gestionnaire : Musée du Gévaudan

Numéro d'inventaire : 2022.1.9.2

Dénomination(s) : traces fossiles

Matières et techniques : roche sédimentaire ; Pélite

Mesures : H. 5,2 cm, l. 10,5 cm, E. 0,8 cm, Poids 10 g (hors tout)

Lieu de D/C/R : Banassac

Précisions sur la D/C/R : Site Cisuralien (Permien) de Banassac

Epoque/Style/Mouvement : Permien (inférieur)

Précisions datation : -270 à 300 Ma



2022.1.10

Gestionnaire : Musée du Gévaudan

Numéro d'inventaire : 2022.1.10

Dénomination(s) : traces fossiles

Matières et techniques : roche sédimentaire ; Pélite

Mesures : H. 22 cm, l. 25,5 cm, E. 1 cm, Poids 70 g (hors tout)

Lieu de D/C/R : Banassac

Précisions sur la D/C/R : Site Cisuralien (Permien) de Banassac

Epoque/Style/Mouvement : Permien (inférieur)

Précisions datation : -270 à 300 Ma



2022.2.1

Numéro d'inventaire : 2022.2.1

Dénomination(s) : oiseau ; spécimen naturalisé

Mesures : H. 48,3 cm, l. 31 cm, Poids 50 g (avec socle) ; L. 30 cm, E. 9 cm (hors tout)



2022.2.2

Numéro d'inventaire : 2022.2.2

Dénomination(s) : oiseau ; spécimen naturalisé

Mesures : H. 29 cm, l. 23 cm, Poids 40 g (avec socle) ; L. 31 cm, E. 8,2 cm (hors tout)



2022.2.3

Numéro d'inventaire : 2022.2.3**Dénomination(s) :** oiseau ; spécimen naturalisé**Mesures :** H. 20 cm, l. 18 cm, Poids 25 g (avec socle) ; L. 15,5 cm, E. 5,1 cm (hors tout)

2022.2.4

Numéro d'inventaire : 2022.2.4**Dénomination(s) :** oiseau ; spécimen naturalisé**Mesures :** H. 26 cm, l. 12 cm, Poids 10 g (avec socle) ; L. 21 cm, E. 6,8 cm (hors tout)

2022.2.5

Numéro d'inventaire : 2022.2.5**Dénomination(s) :** oiseau ; spécimen naturalisé**Mesures :**

H. 31,5 cm, l. 30 cm, Poids 65 g (avec socle) ; L. 22 cm, E. 9 cm (hors tout) ; L. 21 cm, E. 6,3 cm (hors tout)



2022.2.6

Numéro d'inventaire : 2022.2.6**Titre(s) :** Couple de Lorient d'Europe**Dénomination(s) :** oiseau ; spécimen naturalisé**Mesures :**

H. 34 cm, l. 27,5 cm, Poids 45 g (avec socle) ; L. 20 cm, E. 5,8 cm (hors tout) ; L. 20 cm, E. 5 cm (hors tout)



2022.2.7

Numéro d'inventaire : 2022.2.7**Dénomination(s) :** oiseau ; spécimen naturalisé**Mesures :** H. 27 cm, l. 18 cm, Poids 45 g (avec socle) ; L. 20 cm, E. 12,7 cm (hors tout)

2022.2.8

Numéro d'inventaire : 2022.2.8**Dénomination(s) :** oiseau ; spécimen naturalisé**Mesures :** H. 45 cm, l. 31 cm, Poids 1,2 kg (avec socle) ; L. 41 cm, E. 10,5 cm (hors tout)

2022.2.9

Numéro d'inventaire : 2022.2.9**Dénomination(s) :** oiseau ; spécimen naturalisé**Mesures :**

H. 63 cm, l. 29,5 cm, Poids 2 kg (avec socle) ; L. 28,5 cm, E. 7,2 cm (hors tout) ; L. 27,2 cm, E. 13 cm (hors tout)



2022.2.10

Numéro d'inventaire : 2022.2.10**Dénomination(s) :** oiseau ; spécimen naturalisé**Mesures :** H. 37 cm, l. 35,7 cm, Poids 70 g (avec socle) ; L. 36 cm, E. 10,7 cm (hors tout)

2022.2.11

Numéro d'inventaire : 2022.2.11**Dénomination(s) :** oiseau ; spécimen naturalisé**Mesures :** H. 32 cm, l. 17 cm, Poids 0,5 g (avec socle) ; L. 29 cm, E. 15,5 cm (hors tout)

2022.2.12

Numéro d'inventaire : 2022.2.12**Dénomination(s) :** oiseau ; spécimen naturalisé**Mesures :** H. 21 cm, l. 23 cm, Poids 0,2 g (avec socle) ; L. 22 cm, E. 5,5 cm

2022.2.13

Numéro d'inventaire : 2022.2.13**Dénomination(s) :** oiseau ; spécimen naturalisé**Mesures :**

H. 18,6 cm, l. 27,5 cm, Poids 35 g (avec socle) ; L. 28 cm, E. 7,3 cm (hors tout)



2022.3.1.0

Numéro d'inventaire : 2022.3.1.0**Dénomination(s) :** empreinte ; contre-empreinte ; crustacé fossile**Matières et techniques :** calcaire**Mesures :** H. 17,5 cm, l. 17 cm, E. 5,2 cm, Poids 2,45 kg (hors tout)**Lieu de D/C/R :** Brenoux

2022.3.1.1

Numéro d'inventaire : 2022.3.1.1

Dénomination(s) : empreinte ; crustacé fossile

Matières et techniques : Calcaire bitumineux

Mesures : H. 16,5 cm, l. 13,5 cm, E. 5,2 cm, Poids 1,65 kg (hors tout)

Site de D/C/R : Brenoux (site naturel)



2022.3.1.2

Gestionnaire : Musée du Gévaudan

Numéro d'inventaire : 2022.3.1.2

Dénomination(s) : fossile

Matières et techniques : Calcaire bitumineux

Mesures : H. 11 cm, l. 13,5 cm, E. 1,8 cm, Poids 400 g (hors tout)

Epoque/Style/Mouvement : Toarcien



2022.3.2

Gestionnaire : Musée du Gévaudan

Numéro d'inventaire : 2022.3.2

Dénomination(s) : fossile

Matières et techniques : Calcaire bitumineux

Mesures : H. 23 cm, l. 21 cm, E. 4,4 cm, Poids 1,85 g (hors tout)

Lieu de D/C/R : Saint-Bauzile

Précisions sur la D/C/R : Ravin de Bourelle- La Villeneuve

Epoque/Style/Mouvement : Toarcien



2022.3.3

Numéro d'inventaire : 2022.3.3

Dénomination(s) : ammonite

Mesures : H. 15,5 cm, l. 19,5 cm, E. 5,5 cm, Poids 2,15 kg (hors tout)

Lieu de D/C/R : Saint-Bauzile

Epoque/Style/Mouvement : Toarcien (moyen, zone à bifrons)

Précisions datation : -184 à 175 Ma



2022.3.4

Numéro d'inventaire : 2022.3.4

Dénomination(s) : ammonite

Mesures : H. 38 cm, l. 5,1 cm, E. 1,9 cm, Poids 51,6 g (hors tout)

Lieu de D/C/R : Saint-Bauzile

Epoque/Style/Mouvement : Toarcien (moyen, zone à bifrons)

Précisions datation : -184 à 175 Ma



2022.3.5

Numéro d'inventaire : 2022.3.5

Dénomination(s) : ammonite

Mesures : H. 6,8 cm, l. 8,5 cm, E. 2 cm, Poids 150 g (hors tout)

Lieu de D/C/R : Saint-Bauzile

Epoque/Style/Mouvement : Toarcien (moyen, zone à bifrons)

Précisions datation : -184 à 175 Ma



2022.3.6

Gestionnaire : Musée du Gévaudan

Numéro d'inventaire : 2022.3.6

Dénomination(s) : ammonite

Mesures : H. 12 cm, l. 14,5 cm, E. 3,5 cm, Poids 600 g (hors tout)

Lieu de D/C/R : Lanuejols

Epoque/Style/Mouvement : Toarcien (moyen, zone à bifrons)

Précisions datation : -184 à 175 Ma



2022.3.7

Gestionnaire : Musée du Gévaudan

Numéro d'inventaire : 2022.3.7

Dénomination(s) : ammonite

Mesures : H. 7 cm, l. 8 cm, E. 2,3 cm, Poids 250 g (hors tout)

Lieu de D/C/R : Saint-Bauzile

Epoque/Style/Mouvement : Toarcien (moyen, zone à bifrons)

Précisions datation : -184 à -175 Ma



2022.3.8

Gestionnaire : Musée du Gévaudan

Numéro d'inventaire : 2022.3.8

Dénomination(s) : ammonite

Mesures : H. 2,5 cm, l. 3,1 cm, E. 0,9 cm, Poids 11,25 g (hors tout)

Lieu de D/C/R : Saint-Bauzile

Epoque/Style/Mouvement : Toarcien (moyen, zone à bifrons)

Précisions datation : -184 à 175 Ma



2022.3.9

Gestionnaire : Musée du Gévaudan

Numéro d'inventaire : 2022.3.9

Dénomination(s) : ammonite

Mesures : H. 4,7 cm, l. 5,6 cm, E. 1,3 cm, Poids 63,87 g (hors tout)

Lieu de D/C/R : Saint-Bauzile

Epoque/Style/Mouvement : Toarcien (moyen, zone à bifrons)

Précisions datation : -184 à 175 Ma



2022.3.10

Gestionnaire : Musée du Gévaudan

Numéro d'inventaire : 2022.3.10

Dénomination(s) : ammonite

Mesures : H. 5,2 cm, l. 6,2 cm, E. 1,7 cm, Poids 99,98 g (hors tout)

Lieu de D/C/R : Saint-Bauzile

Epoque/Style/Mouvement : Toarcien (moyen, zone à bifrons)

Précisions datation : -184 à 175 Ma



2022.3.11

Gestionnaire : Musée du Gévaudan

Numéro d'inventaire : 2022.3.11

Dénomination(s) : ammonite

Mesures : H. 5,2 cm, l. 6,2 cm, E. 1,7 cm, Poids 99,98 g (hors tout)

Lieu de D/C/R : Brenoux

Epoque/Style/Mouvement : Toarcien (moyen, zone à bifrons)

Précisions datation : -184 à 175 Ma



2022.3.12.1

Gestionnaire : Musée du Gévaudan

Numéro d'inventaire : 2022.3.12.1

Dénomination(s) : ammonite

Mesures : H. 1,9 cm, l. 2,3 cm, E. 0,9 cm, Poids 6,16 g (hors tout)

Lieu de D/C/R : Brenoux

Epoque/Style/Mouvement : Toarcien (moyen, zone à variabilis)

Précisions datation : -184 à 175 Ma



2022.3.12.2

Gestionnaire : Musée du Gévaudan

Numéro d'inventaire : 2022.3.12.2

Dénomination(s) : ammonite

Mesures : H. 1,8 cm, l. 2,3 cm, E. 0,7 cm, Poids 6,7 g (hors tout)

Lieu de D/C/R : Brenoux

Epoque/Style/Mouvement : Toarcien (moyen, zone à variabilis)

Précisions datation : -184 à 175 Ma



2022.3.12.3

Gestionnaire : Musée du Gévaudan

Numéro d'inventaire : 2022.3.12.3

Dénomination(s) : ammonite

Mesures : H. 1,7 cm, l. 2,1 cm, E. 0,8 cm, Poids 5,54 g (hors tout)

Lieu de D/C/R : Brenoux

Epoque/Style/Mouvement : Toarcien (moyen, zone à variabilis)

Précisions datation : -184 à 175 Ma



2022.3.13.2

Gestionnaire : Musée du Gévaudan

Numéro d'inventaire : 2022.3.13.2

Dénomination(s) : ammonite

Mesures : H. 3,6 cm, l. 4,8 cm, E. 1,6 cm, Poids 38,26 g (hors tout)

Lieu de D/C/R : Brenoux

Epoque/Style/Mouvement : Toarcien (moyen, zone à variabilis)

Précisions datation : -184 à 175 Ma



2022.3.14

Gestionnaire : Musée du Gévaudan

Numéro d'inventaire : 2022.3.14

Dénomination(s) : ammonite

Mesures : H. 2,8 cm, l. 3,5 cm, E. 1,4 cm, Poids 23,72 g (hors tout)

Lieu de D/C/R : Saint-Bauzile

Epoque/Style/Mouvement : Toarcien (moyen, zone à bifrons)

Précisions datation : -184 à 175 Ma



2022.3.15

Gestionnaire : Musée du Gévaudan

Numéro d'inventaire : 2022.3.15

Dénomination(s) : ammonite

Mesures : H. 4,1 cm, l. 4,6 cm, E. 1,8 cm, Poids 44,65 g (hors tout)

Lieu de D/C/R : Saint-Bauzile

Epoque/Style/Mouvement : Toarcien (moyen, zone à bifrons)

Précisions datation : -184 à 175 Ma



2022.3.16

Gestionnaire : Musée du Gévaudan

Numéro d'inventaire : 2022.3.16

Dénomination(s) : ammonite

Mesures : H. 4,2 cm, l. 4,8 cm, E. 1,6 cm, Poids 46,59 g (hors tout)

Lieu de D/C/R : Saint-Bauzile

Epoque/Style/Mouvement : Toarcien (moyen, zone à bifrons)

Précisions datation : -184 à 175 Ma



2022.3.17

Gestionnaire : Musée du Gévaudan

Numéro d'inventaire : 2022.3.17

Dénomination(s) : ammonite

Mesures : H. 4,1 cm, l. 5 cm, E. 1,8 cm, Poids 49,37 g (hors tout)

Lieu de D/C/R : Saint-Bauzile

Epoque/Style/Mouvement : Toarcien (moyen, zone à bifrons)

Précisions datation : -184 à 175 Ma



2022.3.18.1

Gestionnaire : Musée du Gévaudan

Numéro d'inventaire : 2022.3.18.1

Dénomination(s) : ammonite

Mesures : H. 3,7 cm, l. 4,3 cm, E. 1,7 cm, Poids 37,98 g (hors tout)

Lieu de D/C/R : Saint-Bauzile

Epoque/Style/Mouvement : Toarcien (moyen, base de la zone à variabilis)

Précisions datation : -184 à 175 Ma



2022.3.18.2

Gestionnaire : Musée du Gévaudan

Numéro d'inventaire : 2022.3.18.2

Dénomination(s) : ammonite

Mesures : H. 2,2 cm, l. 2,7 cm, E. 1,1 cm, Poids 10,32 g (hors tout)

Lieu de D/C/R : Saint-Bauzile

Epoque/Style/Mouvement : Toarcien (moyen, base de la zone à variabilis)

Précisions datation : -184 à 175 Ma



2022.3.18.3

Gestionnaire : Musée du Gévaudan

Numéro d'inventaire : 2022.3.18.3

Dénomination(s) : ammonite

Mesures : H. 1,6 cm, l. 2,1 cm, E. 1,1 cm, Poids 6,32 g (hors tout)

Lieu de D/C/R : Saint-Bauzile

Epoque/Style/Mouvement : Toarcien (moyen, base de la zone à variabilis)

Précisions datation : -184 à 175 Ma



2022.3.19.1

Gestionnaire : Musée du Gévaudan

Numéro d'inventaire : 2022.3.19.1

Dénomination(s) : ammonite

Mesures : H. 4,9 cm, l. 6 cm, E. 1,6 cm, Poids 63,68 g (hors tout)

Lieu de D/C/R : Saint-Bauzile

Epoque/Style/Mouvement : Toarcien (moyen, zone à variabilis)

Précisions datation : -184 à 175 Ma



2022.3.19.2

Gestionnaire : Musée du Gévaudan

Numéro d'inventaire : 2022.3.19.2

Dénomination(s) : ammonite

Mesures : H. 2,8 cm, l. 3,5 cm, E. 0,9 cm, Poids 14,16 g (hors tout)

Lieu de D/C/R : Saint-Bauzile

Epoque/Style/Mouvement : Toarcien (moyen, zone à variabilis)

Précisions datation : -184 à 175 Ma



2022.3.20.1

Gestionnaire : Musée du Gévaudan

Numéro d'inventaire : 2022.3.20.1

Dénomination(s) : ammonite

Mesures : H. 3,7 cm, l. 4,6 cm, E. 1,1 cm, Poids 31,86 g (hors tout)

Lieu de D/C/R : Lanuejols

Epoque/Style/Mouvement : Toarcien (moyen, zone à variabilis)

Précisions datation : -184 à 175 Ma



2022.3.20.2

Gestionnaire : Musée du Gévaudan

Numéro d'inventaire : 2022.3.20.2

Dénomination(s) : ammonite

Mesures : H. 3,5 cm, l. 4,5 cm, E. 1,1 cm, Poids 25,97 g (hors tout)

Lieu de D/C/R : Lanuejols

Epoque/Style/Mouvement : Toarcien (moyen, zone à variabilis)

Précisions datation : -184 à 175 Ma



2022.3.22

Gestionnaire : Musée du Gévaudan

Numéro d'inventaire : 2022.3.22

Dénomination(s) : ammonite

Mesures : H. 3,2 cm, l. 4,1 cm, E. 1,5 cm, Poids 33,02 g (hors tout)

Lieu de D/C/R : Saint-Bauzile

Epoque/Style/Mouvement : Toarcien (moyen, zone à variabilis)

Précisions datation : -184 à 175 Ma



2022.3.24

Gestionnaire : Musée du Gévaudan

Numéro d'inventaire : 2022.3.24

Dénomination(s) : ammonite

Mesures : H. 2,9 cm, l. 3,5 cm, E. 1,4 cm, Poids 20,76 g (hors tout)

Lieu de D/C/R : Saint-Bauzile

Epoque/Style/Mouvement : Toarcien (moyen, zone à variabilis)

Précisions datation : -184 à 175 Ma



2022.3.25

Gestionnaire : Musée du Gévaudan

Numéro d'inventaire : 2022.3.25

Dénomination(s) : ammonite

Mesures : H. 3,2 cm, l. 4 cm, E. 2 cm, Poids 30,26 g (hors tout)

Lieu de D/C/R : Saint-Bauzile

Epoque/Style/Mouvement : Toarcien (moyen, zone à variabilis)

Précisions datation : -184 à 175 Ma



2022.3.26.1

Gestionnaire : Musée du Gévaudan

Numéro d'inventaire : 2022.3.26.1

Dénomination(s) : ammonite

Mesures : H. 2,6 cm, l. 2,9 cm, E. 0,8 cm, Poids 11,22 g (hors tout)

Lieu de D/C/R : Saint-Bauzile

Epoque/Style/Mouvement : Toarcien (moyen, zone à variabilis)

Précisions datation : -184 à 175 Ma



2022.3.26.2

Gestionnaire : Musée du Gévaudan

Numéro d'inventaire : 2022.3.26.2

Dénomination(s) : ammonite

Mesures : H. 2,8 cm, l. 3,4 cm, E. 0,9 cm, Poids 14,86 g (hors tout)

Lieu de D/C/R : Saint-Bauzile

Epoque/Style/Mouvement : Toarcien (moyen, zone à variabilis)

Précisions datation : -184 à 175 Ma



2022.3.27

Gestionnaire : Musée du Gévaudan

Numéro d'inventaire : 2022.3.27

Dénomination(s) : ammonite

Mesures : H. 2,6 cm, l. 3 cm, E. 1,2 cm, Poids 17,32 g (hors tout)

Lieu de D/C/R : Saint-Bauzile

Epoque/Style/Mouvement : Toarcien (moyen, zone à variabilis)

Précisions datation : -184 à 175 Ma



2022.3.28

Gestionnaire : Musée du Gévaudan

Numéro d'inventaire : 2022.3.28

Dénomination(s) : ammonite

Mesures : H. 3 cm, l. 3,4 cm, E. 1,4 cm, Poids 25 g (hors tout)

Lieu de D/C/R : Saint-Bauzile

Epoque/Style/Mouvement : Toarcien (moyen, zone à variabilis)

Précisions datation : -184 à 175 Ma



2022.3.29

Gestionnaire : Musée du Gévaudan

Numéro d'inventaire : 2022.3.29

Dénomination(s) : ammonite

Mesures : H. 1,9 cm, l. 2,5 cm, E. 1,6 cm, Poids 10,22 g (hors tout)

Lieu de D/C/R : Saint-Bauzile

Epoque/Style/Mouvement : Toarcien (moyen, zone à variabilis)

Précisions datation : -184 à 175 Ma



2022.3.30

Gestionnaire : Musée du Gévaudan

Numéro d'inventaire : 2022.3.30

Dénomination(s) : ammonite

Mesures : H. 4 cm, l. 5,5 cm, E. 2 cm, Poids 61,9 g (hors tout)

Lieu de D/C/R : Brenoux

Epoque/Style/Mouvement : Toarcien (moyen, sommet zone à bifrons)

Précisions datation : -184 à 175 Ma



2022.3.31.1

Gestionnaire : Musée du Gévaudan

Numéro d'inventaire : 2022.3.31.1

Dénomination(s) : ammonite

Mesures : H. 3,5 cm, l. 4,5 cm, E. 1 cm, Poids 25,81 g (hors tout)

Lieu de D/C/R : Brenoux

Epoque/Style/Mouvement : Toarcien (moyen, sommet zone à bifrons)

Précisions datation : -184 à 175 Ma



2022.3.31.2

Gestionnaire : Musée du Gévaudan

Numéro d'inventaire : 2022.3.31.2

Dénomination(s) : ammonite

Mesures : H. 2,3 cm, l. 2,6 cm, E. 0,7 cm, Poids 7,66 g (hors tout)

Lieu de D/C/R : Brenoux

Epoque/Style/Mouvement : Toarcien (moyen, sommet zone à bifrons)

Précisions datation : -184 à 175 Ma



2022.3.32.2

Gestionnaire : Musée du Gévaudan

Numéro d'inventaire : 2022.3.32.2

Dénomination(s) : ammonite

Mesures : H. 4,1 cm, l. 4,6 cm, E. 1,1 cm, Poids 19,55 g (hors tout)

Lieu de D/C/R : Brenoux

Epoque/Style/Mouvement : Toarcien (moyen, sommet zone à bifrons)

Précisions datation : -184 à 175 Ma



2022.3.32.3

Gestionnaire : Musée du Gévaudan

Numéro d'inventaire : 2022.3.32.3

Dénomination(s) : ammonite

Mesures : H. 1,5 cm, l. 1,6 cm, E. 0,4 cm, Poids 2,38 g (hors tout)

Lieu de D/C/R : Brenoux

Epoque/Style/Mouvement : Toarcien (moyen, sommet zone à bifrons)

Précisions datation : -184 à 175 Ma



2022.3.33

Gestionnaire : Musée du Gévaudan

Numéro d'inventaire : 2022.3.33

Dénomination(s) : ammonite

Mesures : H. 2,4 cm, l. 2,9 cm, E. 0,7 cm, Poids 9,83 g (hors tout)

Lieu de D/C/R : Brenoux

Epoque/Style/Mouvement : Toarcien (moyen, sommet zone à bifrons)

Précisions datation : -184 à 175 Ma



2022.3.34

Gestionnaire : Musée du Gévaudan

Numéro d'inventaire : 2022.3.34

Dénomination(s) : ammonite

Mesures : H. 1,5 cm, l. 1,9 cm, E. 0,6 cm, Poids 3,85 g (hors tout)

Lieu de D/C/R : Brenoux

Epoque/Style/Mouvement : Toarcien (moyen, sommet zone à bifrons)

Précisions datation : -184 à 175 Ma



2022.3.35

Gestionnaire : Musée du Gévaudan

Numéro d'inventaire : 2022.3.35

Dénomination(s) : ammonite

Mesures : H. 3,4 cm, l. 3,9 cm, E. 2,2 cm, Poids 50,57 g (hors tout)

Lieu de D/C/R : Sainte-Hélène

Epoque/Style/Mouvement : Toarcien (moyen, sommet zone à bifrons)

Précisions datation : -184 à 175 Ma



2022.3.36

Gestionnaire : Musée du Gévaudan

Numéro d'inventaire : 2022.3.36

Dénomination(s) : ammonite

Mesures : H. 3 cm, l. 3,2 cm, E. 1,1 cm, Poids 19,63 g (hors tout)

Lieu de D/C/R : Saint-Bauzile

Epoque/Style/Mouvement : Toarcien (moyen, zone à variabilis)

Précisions datation : -184 à 175 Ma



2022.3.37

Gestionnaire : Musée du Gévaudan

Numéro d'inventaire : 2022.3.37

Dénomination(s) : ammonite

Mesures : H. 5 cm, l. 5,8 cm, E. 1,4 cm, Poids 60,46 g (hors tout)

Lieu de D/C/R : Saint-Bauzile

Epoque/Style/Mouvement : Toarcien (supérieur, base zone à thouarsense)

Précisions datation : -184 à 175 Ma

2022.3.38

Gestionnaire : Musée du Gévaudan

Numéro d'inventaire : 2022.3.38

Dénomination(s) : ammonite

Mesures : H. 4,5 cm, l. 5,4 cm, E. 1,1 cm, Poids 50,66 g (hors tout)

Lieu de D/C/R : Saint-Bauzile

Epoque/Style/Mouvement : Toarcien (supérieur, base zone à thouarsense)

Précisions datation : -184 à 175 Ma



2022.3.39.1

Gestionnaire : Musée du Gévaudan

Numéro d'inventaire : 2022.3.39.1

Dénomination(s) : ammonite

Mesures : H. 3,7 cm, l. 4,2 cm, E. 1 cm, Poids 23,46 g (hors tout)

Lieu de D/C/R : Saint-Bauzile

Epoque/Style/Mouvement : Toarcien (supérieur, base zone à thouarsense)

Précisions datation : -184 à 175 Ma



2022.3.39.2

Gestionnaire : Musée du Gévaudan

Numéro d'inventaire : 2022.3.39.2

Dénomination(s) : ammonite

Mesures : H. 4,1 cm, l. 4,9 cm, E. 1,1 cm, Poids 36,45 g (hors tout)

Lieu de D/C/R : Saint-Bauzile

Epoque/Style/Mouvement : Toarcien (supérieur, base zone à thouarsense)

Précisions datation : -184 à 175 Ma



2022.3.40

Gestionnaire : Musée du Gévaudan

Numéro d'inventaire : 2022.3.40

Dénomination(s) : ammonite

Mesures : H. 2,4 cm, l. 3,3 cm, E. 1,2 cm, Poids 11,3 g (hors tout)

Lieu de D/C/R : Saint-Bauzile

Epoque/Style/Mouvement : Toarcien (supérieur, base zone à thouarsense)

Précisions datation : -184 à 175 Ma



2022.3.41

Gestionnaire : Musée du Gévaudan

Numéro d'inventaire : 2022.3.41

Dénomination(s) : ammonite

Mesures : H. 3,1 cm, l. 3,8 cm, E. 1,1 cm, Poids 20,99 g (hors tout)

Lieu de D/C/R : Brenoux

Epoque/Style/Mouvement : Toarcien (supérieur, base zone à thouarsense)

Précisions datation : -184 à 175 Ma



2022.3.43.1

Gestionnaire : Musée du Gévaudan

Numéro d'inventaire : 2022.3.43.1

Dénomination(s) : ammonite

Mesures : H. 3,7 cm, l. 4,7 cm, E. 1,5 cm, Poids 33,96 g (hors tout)

Lieu de D/C/R : Brenoux

Epoque/Style/Mouvement : Toarcien (supérieur, zone à thouarsense)

Précisions datation : -184 à 175 Ma



2022.3.43.2

Gestionnaire : Musée du Gévaudan

Numéro d'inventaire : 2022.3.43.2

Dénomination(s) : ammonite

Mesures : H. 4 cm, l. 5 cm, E. 1,1 cm, Poids 32,66 g (hors tout)

Lieu de D/C/R : Brenoux

Epoque/Style/Mouvement : Toarcien (supérieur, zone à thouarsense)

Précisions datation : -184 à 175 Ma



2022.3.44.1

Gestionnaire : Musée du Gévaudan

Numéro d'inventaire : 2022.3.44.1

Dénomination(s) : ammonite

Mesures : H. 3,8 cm, l. 4,5 cm, E. 1,6 cm, Poids 36,04 g (hors tout)

Lieu de D/C/R : Saint-Bauzile

Epoque/Style/Mouvement : Toarcien (supérieur, zone à thouarsense)

Précisions datation : -184 à 175 Ma



2022.3.44.2

Gestionnaire : Musée du Gévaudan

Numéro d'inventaire : 2022.3.44.2

Dénomination(s) : ammonite

Mesures : H. 3,7 cm, l. 4,3 cm, E. 1,4 cm, Poids 30,63 g (hors tout)

Lieu de D/C/R : Saint-Bauzile

Epoque/Style/Mouvement : Toarcien (supérieur, zone à thouarsense)

Précisions datation : -184 à 175 Ma



2022.3.45.1

Gestionnaire : Musée du Gévaudan

Numéro d'inventaire : 2022.3.45.1

Dénomination(s) : ammonite

Mesures : H. 3,3 cm, l. 4,3 cm, E. 1,1 cm, Poids 26,29 g (hors tout)

Lieu de D/C/R : Saint-Bauzile

Epoque/Style/Mouvement : Toarcien (supérieur, zone à thouarsense)

Précisions datation : -184 à 175 Ma



2022.3.45.2

Gestionnaire : Musée du Gévaudan

Numéro d'inventaire : 2022.3.45.2

Dénomination(s) : ammonite

Mesures : H. 0,9 cm, l. 3,6 cm, E. 2,9 cm, Poids 17,4 g (hors tout)

Lieu de D/C/R : Saint-Bauzile

Epoque/Style/Mouvement : Toarcien (supérieur, zone à thouarsense)

Précisions datation : -184 à 175 Ma



2022.3.46.1

Gestionnaire : Musée du Gévaudan

Numéro d'inventaire : 2022.3.46.1

Dénomination(s) : ammonite

Mesures : H. 4,7 cm, l. 5,7 cm, E. 1,1 cm, Poids 35,17 g (hors tout)

Lieu de D/C/R : Saint-Bauzile

Epoque/Style/Mouvement : Toarcien (supérieur, zone à dispansum)

Précisions datation : -184 à 175 Ma



2022.3.46.2

Gestionnaire : Musée du Gévaudan

Numéro d'inventaire : 2022.3.46.2

Dénomination(s) : ammonite

Mesures : H. 4,4 cm, l. 5,3 cm, E. 1,1 cm, Poids 40,58 g (hors tout)

Lieu de D/C/R : Saint-Bauzile

Epoque/Style/Mouvement : Toarcien (supérieur, zone à dispansum)

Précisions datation : -184 à 175 Ma



2022.3.47

Gestionnaire : Musée du Gévaudan

Numéro d'inventaire : 2022.3.47

Dénomination(s) : ammonite

Mesures : H. 3,5 cm, l. 4,5 cm, E. 1,1 cm, Poids 24,17 g (hors tout)

Lieu de D/C/R : Brenoux

Epoque/Style/Mouvement : Toarcien (supérieur, zone à dispansum)

Précisions datation : -184 à 175 Ma



2022.3.48

Gestionnaire : Musée du Gévaudan

Numéro d'inventaire : 2022.3.48

Dénomination(s) : ammonite

Mesures : H. 4,1 cm, l. 5 cm, E. 1,8 cm, Poids 47,45 g (hors tout)

Lieu de D/C/R : Brenoux

Epoque/Style/Mouvement : Toarcien (supérieur, zone à dispansum)

Précisions datation : -184 à 175 Ma



2022.3.49

Gestionnaire : Musée du Gévaudan

Numéro d'inventaire : 2022.3.49

Dénomination(s) : ammonite

Mesures : H. 1,6 cm, l. 2,1 cm, E. 1,2 cm, Poids 6,13 g (hors tout)

Lieu de D/C/R : Brenoux

Epoque/Style/Mouvement : Toarcien (supérieur, zone à dispansum)

Précisions datation : -184 à 175 Ma



2022.3.50

Gestionnaire : Musée du Gévaudan

Numéro d'inventaire : 2022.3.50

Dénomination(s) : ammonite

Mesures : H. 4,1 cm, l. 5,9 cm, E. 2,3 cm, Poids 63,77 g (hors tout)

Lieu de D/C/R : Brenoux

Epoque/Style/Mouvement : Toarcien (supérieur, zone à dispansum)

Précisions datation : -184 à 175 Ma



2022.3.51

Gestionnaire : Musée du Gévaudan

Numéro d'inventaire : 2022.3.51

Dénomination(s) : ammonite

Mesures : H. 2,7 cm, l. 3,3 cm, E. 1,6 cm, Poids 18,74 g (hors tout)

Lieu de D/C/R : Brenoux

Epoque/Style/Mouvement : Toarcien (supérieur, zone à dispansum)

Précisions datation : -184 à 175 Ma



2022.3.52.1

Gestionnaire : Musée du Gévaudan

Numéro d'inventaire : 2022.3.52.1

Dénomination(s) : ammonite

Mesures : (hors tout)

Lieu de D/C/R : Brenoux

Epoque/Style/Mouvement : Toarcien (supérieur, zone à dispansum)

Précisions datation : -184 à 175 Ma



2022.3.52.2

Gestionnaire : Musée du Gévaudan

Numéro d'inventaire : 2022.3.52.2

Dénomination(s) : ammonite

Mesures : H. 2,6 cm, l. 3,2 cm, E. 1 cm, Poids 12,26 g (hors tout)

Lieu de D/C/R : Brenoux

Epoque/Style/Mouvement : Toarcien (supérieur, zone à dispansum)

Précisions datation : -184 à 175 Ma



2022.3.53

Gestionnaire : Musée du Gévaudan

Numéro d'inventaire : 2022.3.53

Dénomination(s) : ammonite

Mesures : H. 3,4 cm, l. 4,2 cm, E. 2,3 cm, Poids 39,99 g (hors tout)

Lieu de D/C/R : Brenoux

Epoque/Style/Mouvement : Toarcien (terminal, zone à aalensis)

Précisions datation : -184 à 175 Ma



2022.3.54.1

Gestionnaire : Musée du Gévaudan

Numéro d'inventaire : 2022.3.54.1

Dénomination(s) : ammonite

Mesures : H. 2,6 cm, l. 3,1 cm, E. 0,9 cm, Poids 9,84 g (hors tout)

Lieu de D/C/R : Ispagnac

Epoque/Style/Mouvement : Toarcien (terminal, zone à pseudoradiosa)

Précisions datation : -184 à 175 Ma



2022.3.54.2

Gestionnaire : Musée du Gévaudan

Numéro d'inventaire : 2022.3.54.2

Dénomination(s) : ammonite

Mesures : H. 0,6 cm, l. 1,9 cm, E. 1,6 cm, Poids 3,45 g (hors tout)

Lieu de D/C/R : Ispagnac

Epoque/Style/Mouvement : Toarcien (terminal, zone à pseudoradiosa)

Précisions datation : -184 à 175 Ma



2022.3.55

Gestionnaire : Musée du Gévaudan

Numéro d'inventaire : 2022.3.55

Dénomination(s) : ammonite

Mesures : H. 2,5 cm, l. 3,2 cm, E. 0,8 cm, Poids 10,68 g (hors tout)

Lieu de D/C/R : Ispagnac

Epoque/Style/Mouvement : Toarcien (terminal, zone à pseudoradiosa)

Précisions datation : -184 à 175 Ma



2022.3.56

Gestionnaire : Musée du Gévaudan

Numéro d'inventaire : 2022.3.56

Dénomination(s) : ammonite

Mesures : H. 1,9 cm, l. 2,3 cm, E. 0,7 cm, Poids 5,45 g (hors tout)

Lieu de D/C/R : Ispagnac

Epoque/Style/Mouvement : Toarcien (terminal, zone à pseudoradiosa)

Précisions datation : -184 à 175 Ma



2022.3.57

Gestionnaire : Musée du Gévaudan

Numéro d'inventaire : 2022.3.57

Dénomination(s) : ammonite

Mesures : H. 2,8 cm, l. 3,5 cm, E. 0,8 cm, Poids 10,46 g (hors tout)

Lieu de D/C/R : Allenc

Epoque/Style/Mouvement : Toarcien (terminal, zone à aalensis)

Précisions datation : -184 à 175 Ma



2022.3.58.1

Gestionnaire : Musée du Gévaudan

Numéro d'inventaire : 2022.3.58.1

Dénomination(s) : ammonite

Mesures : H. 2,4 cm, l. 3,1 cm, E. 1 cm, Poids 9,92 g (hors tout)

Lieu de D/C/R : Saint-Bauzile

Epoque/Style/Mouvement : Toarcien (terminal, zone à aalensis)

Précisions datation : -184 à 175 Ma



2022.3.58.2

Gestionnaire : Musée du Gévaudan
Numéro d'inventaire : 2022.3.58.2
Dénomination(s) : ammonite
Mesures : H. 3,1 cm, l. 3,7 cm, E. 0,9 cm, Poids 15,42 g (hors tout)
Lieu de D/C/R : Saint-Bauzile
Epoque/Style/Mouvement : Toarcien (terminal, zone à aalensis)
Précisions datation : -184 à 175 Ma



2022.3.59

Gestionnaire : Musée du Gévaudan
Numéro d'inventaire : 2022.3.59
Dénomination(s) : ammonite
Mesures : H. 2,1 cm, l. 2,6 cm, E. 0,6 cm, Poids 5,83 g (hors tout)
Lieu de D/C/R : Brenoux
Epoque/Style/Mouvement : Toarcien (terminal, zone à aalensis)
Précisions datation : -184 à 175 Ma



2022.3.60

Gestionnaire : Musée du Gévaudan
Numéro d'inventaire : 2022.3.60
Dénomination(s) : ammonite
Mesures : H. 2 cm, l. 2,5 cm, E. 0,8 cm, Poids 6,4 g (hors tout)
Lieu de D/C/R : Ispagnac
Epoque/Style/Mouvement : Toarcien (terminal, zone à aalensis)
Précisions datation : -184 à 175 Ma



2022.3.61.1

Gestionnaire : Musée du Gévaudan
Numéro d'inventaire : 2022.3.61.1
Dénomination(s) : ammonite
Mesures : H. 1,9 cm, l. 2,4 cm, E. 0,5 cm, Poids 3,75 g (hors tout)
Lieu de D/C/R : Ispagnac
Epoque/Style/Mouvement : Toarcien (terminal, zone à aalensis)
Précisions datation : -184 à 175 Ma



2022.3.61.2

Gestionnaire : Musée du Gévaudan
Numéro d'inventaire : 2022.3.61.2
Dénomination(s) : ammonite
Mesures : H. 1,9 cm, l. 2,3 cm, E. 0,7 cm, Poids 3,82 g (hors tout)
Lieu de D/C/R : Ispagnac
Epoque/Style/Mouvement : Toarcien (terminal, zone à aalensis)
Précisions datation : -184 à 175 Ma



2022.3.62.1

Gestionnaire : Musée du Gévaudan
Numéro d'inventaire : 2022.3.62.1
Dénomination(s) : ammonite
Mesures : H. 3,7 cm, l. 4,7 cm, E. 1,8 cm, Poids 20,65 g (hors tout)
Lieu de D/C/R : Ispagnac
Epoque/Style/Mouvement : Toarcien (terminal, zone à aalensis)
Précisions datation : -184 à 175 Ma



2022.3.62.2

Gestionnaire : Musée du Gévaudan

Numéro d'inventaire : 2022.3.62.2

Dénomination(s) : ammonite

Mesures : H. 3,1 cm, l. 3,5 cm, E. 0,7 cm, Poids 12,22 g (hors tout)

Lieu de D/C/R : Brenoux

Epoque/Style/Mouvement : Toarcien (terminal, zone à aalensis)

Précisions datation : -184 à 175 Ma



2022.3.62.3

Gestionnaire : Musée du Gévaudan

Numéro d'inventaire : 2022.3.62.3

Dénomination(s) : ammonite

Mesures : H. 2,7 cm, l. 3,2 cm, E. 0,6 cm, Poids 12,04 g (hors tout)

Lieu de D/C/R : Brenoux

Epoque/Style/Mouvement : Toarcien (terminal, zone à aalensis)

Précisions datation : -184 à 175 Ma



2022.3.62.4

Gestionnaire : Musée du Gévaudan

Numéro d'inventaire : 2022.3.62.4

Dénomination(s) : ammonite

Mesures : H. 2 cm, l. 2,3 cm, E. 0,6 cm, Poids 5,18 g (hors tout)

Lieu de D/C/R : Brenoux

Epoque/Style/Mouvement : Toarcien (terminal, zone à aalensis)

Précisions datation : -184 à 175 Ma



2022.3.62.5

Gestionnaire : Musée du Gévaudan

Numéro d'inventaire : 2022.3.62.5

Dénomination(s) : ammonite

Mesures : H. 2,4 cm, l. 3,1 cm, E. 1,6 cm, Poids 9,09 g (hors tout)

Lieu de D/C/R : Brenoux

Epoque/Style/Mouvement : Toarcien (terminal, zone à aalensis)

Précisions datation : -184 à 175 Ma



2022.3.63

Gestionnaire : Musée du Gévaudan

Numéro d'inventaire : 2022.3.63

Dénomination(s) : ammonite

Mesures : H. 4 cm, l. 5,2 cm, E. 1 cm, Poids 28,23 g (hors tout)

Lieu de D/C/R : Brenoux

Epoque/Style/Mouvement : Domérien (V)

Précisions datation : -188 à 184 Ma



2022.3.64

Gestionnaire : Musée du Gévaudan

Numéro d'inventaire : 2022.3.64

Dénomination(s) : ammonite

Mesures : H. 3,2 cm, l. 3,8 cm, E. 1,4 cm, Poids 24,79 g (hors tout)

Lieu de D/C/R : Brenoux

Epoque/Style/Mouvement : Domérien (V)

Précisions datation : -188 à 184 Ma



2022.3.65

Gestionnaire : Musée du Gévaudan

Numéro d'inventaire : 2022.3.65

Dénomination(s) : ammonite

Mesures : H. 3,5 cm, l. 4,1 cm, E. 1 cm, Poids 22,4 g (hors tout)

Lieu de D/C/R : Brenoux

Epoque/Style/Mouvement : Domérien (IV)

Précisions datation : -188 à 184 Ma



2022.3.66

Gestionnaire : Musée du Gévaudan

Numéro d'inventaire : 2022.3.66

Dénomination(s) : ammonite

Mesures : H. 2,4 cm, l. 2,9 cm, E. 1,8 cm, Poids 11,68 g (hors tout)

Lieu de D/C/R : Brenoux

Epoque/Style/Mouvement : Domérien (IV)

Précisions datation : -188 à 184 Ma



2022.3.67

Gestionnaire : Musée du Gévaudan

Numéro d'inventaire : 2022.3.67

Dénomination(s) : ammonite

Mesures : H. 3,1 cm, l. 3,6 cm, E. 3,1 cm, Poids 47,49 g (hors tout)

Lieu de D/C/R : Saint-Bauzile

Epoque/Style/Mouvement : Toarcien (moyen, zone à bifrons)

Précisions datation : -188 à 184 Ma



2022.3.68

Gestionnaire : Musée du Gévaudan

Numéro d'inventaire : 2022.3.68

Dénomination(s) : ammonite

Mesures : H. 16,3 cm, l. 3,7 cm, P. 2,5 cm, Poids 150 g (hors tout)

Lieu de D/C/R : Saint-Bauzile

Epoque/Style/Mouvement : Domérien (spinatum)

Précisions datation : -186 à 182 Ma



2022.3.69

Gestionnaire : Musée du Gévaudan

Numéro d'inventaire : 2022.3.69

Dénomination(s) : mollusque

Mesures : H. 2,2 cm, l. 15,5 cm, E. 3,6 cm, Poids 125 g (hors tout)

Lieu de D/C/R : Saint-Bauzile

Epoque/Style/Mouvement : Toarcien (moyen, zone à bifrons)

Précisions datation : -184 à 175 Ma



2022.3.70

Gestionnaire : Musée du Gévaudan

Numéro d'inventaire : 2022.3.70

Dénomination(s) : mollusque

Mesures : H. 1,4 cm, l. 13,4 cm, E. 1,6 cm, Poids 22,63 g (hors tout)

Lieu de D/C/R : Brenoux

Epoque/Style/Mouvement : Toarcien (moyen, zone à bifrons)

Précisions datation : -184 à 175 Ma



2022.3.71

Gestionnaire : Musée du Gévaudan

Numéro d'inventaire : 2022.3.71

Dénomination(s) : mollusque

Mesures : H. 7,2 cm, l. 2,2 cm, E. 2 cm, Poids 34,81 g (hors tout)

Lieu de D/C/R : Saint-Bauzile

Epoque/Style/Mouvement : Toarcien (moyen, zone à bifrons)

Précisions datation : -184 à 175 Ma



2022.3.72.1

Gestionnaire : Musée du Gévaudan

Numéro d'inventaire : 2022.3.72.1

Dénomination(s) : mollusque

Mesures : H. 1,9 cm, l. 4,3 cm, E. 3,1 cm, Poids 17,24 g (hors tout)

Lieu de D/C/R : Saint-Bauzile

Epoque/Style/Mouvement : Toarcien (moyen, zone à variabilis)

Précisions datation : -184 à 175 Ma



2022.3.72.2

Gestionnaire : Musée du Gévaudan

Numéro d'inventaire : 2022.3.72.2

Dénomination(s) : mollusque

Mesures : l. 4,6 cm, E. 3 cm, Poids 30,34 g (hors tout)

Lieu de D/C/R : Saint-Bauzile

Epoque/Style/Mouvement : Toarcien (moyen, zone à aalensis)

Précisions datation : -184 à 175 Ma



2022.3.73

Gestionnaire : Musée du Gévaudan

Numéro d'inventaire : 2022.3.73

Dénomination(s) : mollusque

Mesures : H. 1,2 cm, l. 2,8 cm, E. 1,9 cm, Poids 4,15 g (hors tout)

Lieu de D/C/R : Saint-Bauzile

Epoque/Style/Mouvement : Toarcien (moyen, zone à bifrons)

Précisions datation : -184 à 175 Ma



2022.3.74.1

Gestionnaire : Musée du Gévaudan**Numéro d'inventaire** : 2022.3.74.1**Dénomination(s)** : mollusque**Mesures** : D. 2,2 cm, E. 0,5 cm, Poids 3,33 g (hors tout)**Lieu de D/C/R** : Saint-Bauzile**Epoque/Style/Mouvement** : Toarcien (terminal, sommet zone à aalensis)**Précisions datation** : -184 à 175 Ma

2022.3.74.2

Gestionnaire : Musée du Gévaudan**Numéro d'inventaire** : 2022.3.74.2**Dénomination(s)** : mollusque**Mesures** : D. 2 cm, E. 0,5 cm, Poids 2,62 g (hors tout)**Lieu de D/C/R** : Saint-Bauzile**Epoque/Style/Mouvement** : Toarcien (terminal, sommet zone à aalensis)**Précisions datation** : -184 à 175 Ma

2022.3.75

Gestionnaire : Musée du Gévaudan**Numéro d'inventaire** : 2022.3.75**Dénomination(s)** : fossile ; encrine**Mesures** :

Poids 2,29 g (hors tout)

poids de l'ensemble

Précisions datation : -184 à 175 Ma

2022.4.1

Gestionnaire : Musée du Gévaudan**Numéro d'inventaire** : 2022.4.1**Dénomination(s)** : baïonnette ; arme

2022.4.1 (suite)

Création / Exécution :

18e siècle,
La Bête du Gévaudan (entre 30/06/1764 et 19/06/1767)
Gévaudan

Matières et techniques : fer, bois

Mesures : H. 117,5 cm, l. 8 cm, Epaisseur tige : 3,5 cm (hors tout)

2022.4.2

Gestionnaire : Musée du Gévaudan

Numéro d'inventaire : 2022.4.2

Dénomination(s) : munition ; balle de fusil

Création / Exécution :

18e siècle,
La Bête du Gévaudan (entre 30/06/1764 et 19/06/1767)
Gévaudan

Matières et techniques : métal

Mesures :

D. 1,4 cm, Poids 90,23 g (hors tout)
poids et diamètre moyen de l'ensemble des 7 balles



2022.4.3

Gestionnaire : Musée du Gévaudan

Numéro d'inventaire : 2022.4.3

Dénomination(s) : munition ; chevrotine

Création / Exécution :

18e siècle,
La Bête du Gévaudan (entre 30/06/1764 et 19/06/1767)
Gévaudan

Matières et techniques : métal

Mesures :

D. 0,8 cm, Poids 29,4 g (hors tout)
poids et diamètre moyen de l'ensemble des 11 chevrotines



2022.5.1

Gestionnaire : Musée du Gévaudan**Numéro d'inventaire** : 2022.5.1**Dénomination(s)** : miniature ; fève (pour galette)**Matières et techniques** : porcelaine (moulage)**Mesures** : H. 2,5 cm, l. 2,1 cm, E. 0,9 cm, Poids 5,56 g (hors tout)

2022.6.1

Gestionnaire : Musée du Gévaudan**Numéro d'inventaire** : 2022.6.1**Titre(s)** : Le Visage du 03-08-2019 (titre inscrit)**Dénomination(s)** : portrait**Création / Exécution** :

création :

SABATTE Lionel (artiste-peintre, sculpteur)

03/08/2019 (date inscrite (sur œuvre))

Matières et techniques : Poussière (papier Arches)**Supports** : sous verre, cadre en bois**Mesures** : H. 41 cm, L. 31 cm (hors tout)

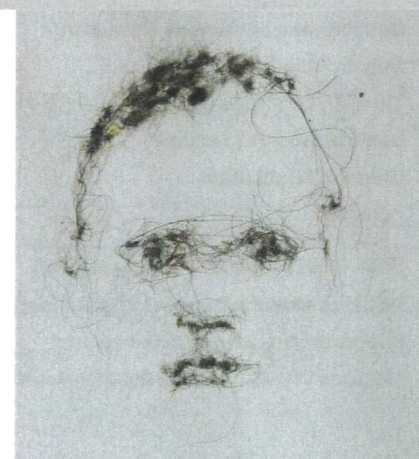
2022.6.2

Gestionnaire : Musée du Gévaudan**Numéro d'inventaire** : 2022.6.2**Titre(s)** : Le Visage du 04-08-2019 (titre inscrit)**Dénomination(s)** : portrait**Création / Exécution** :

création :

SABATTE Lionel (artiste-peintre, sculpteur)

04/08/2019 (date inscrite (sur œuvre))

Matières et techniques : Poussière (papier Arches)**Supports** : sous verre, cadre en bois**Mesures** : H. 41 cm, L. 31 cm (hors tout)

2022.6.3

Gestionnaire : Musée du Gévaudan

Numéro d'inventaire : 2022.6.3

Titre(s) : Le Visage du 02-08-2019 (titre inscrit)

Dénomination(s) : portrait

Création / Exécution :

création :

SABATTE Lionel (artiste-peintre, sculpteur)

02/08/2019 (date inscrite (sur œuvre))

Matières et techniques : Poussière (papier Arches)

Supports : sous verre, cadre en bois

Mesures : H. 41 cm, L. 31 cm (hors tout)



2022.6.4

Gestionnaire : Musée du Gévaudan

Numéro d'inventaire : 2022.6.4

Titre(s) : Le Visage du 01-08-2019 (titre inscrit)

Dénomination(s) : portrait

Création / Exécution :

création :

SABATTE Lionel (artiste-peintre, sculpteur)

01/08/2019 (date inscrite (sur œuvre))

Matières et techniques : Poussière (papier Arches)

Supports : sous verre, cadre en bois

Mesures : H. 41 cm, L. 31 cm (hors tout)



2022.6.5

Gestionnaire : Musée du Gévaudan

Numéro d'inventaire : 2022.6.5

Titre(s) : Le Visage du 08-08-2019 (titre inscrit)

Dénomination(s) : portrait

Création / Exécution :

création :

SABATTE Lionel (artiste-peintre, sculpteur)

08/08/2019 (date inscrite (sur œuvre))

Matières et techniques : Poussière (papier Arches)

Supports : sous verre, cadre en bois

Mesures : H. 41 cm, L. 31 cm (hors tout)



2022.6.6

Gestionnaire : Musée du Gévaudan

Numéro d'inventaire : 2022.6.6

Titre(s) : Le Visage du 09-08-2019 (titre inscrit)

Dénomination(s) : portrait

Création / Exécution :

création :

SABATTE Lionel (artiste-peintre, sculpteur)

09/08/2019 (date inscrite (sur œuvre))

Matières et techniques : Poussière (papier Arches)

Supports : sous verre, cadre en bois

Mesures : H. 41 cm, L. 31 cm (hors tout)



2022.6.7

Gestionnaire : Musée du Gévaudan

Numéro d'inventaire : 2022.6.7

Titre(s) : Le Visage du 11-08-2019 (titre inscrit)

Dénomination(s) : portrait

Création / Exécution :

création :

SABATTE Lionel (artiste-peintre, sculpteur)

11/08/2019 (date inscrite (sur œuvre))

Matières et techniques : Poussière (papier Arches)

Supports : sous verre, cadre en bois

Mesures : H. 41 cm, L. 31 cm (hors tout)



2022.6.8

Gestionnaire : Musée du Gévaudan

Numéro d'inventaire : 2022.6.8

Titre(s) : Le Visage du 14-08-2019 (titre inscrit)

Dénomination(s) : portrait

Création / Exécution :

création :

SABATTE Lionel (artiste-peintre, sculpteur)

14/08/2019 (date inscrite (sur œuvre))

Matières et techniques : Poussière (papier Arches)

Supports : sous verre, cadre en bois

Mesures : H. 41 cm, L. 31 cm (hors tout)



2022.6.9

Gestionnaire : Musée du Gévaudan**Numéro d'inventaire** : 2022.6.9**Titre(s)** : Le Visage du 13-08-2019 (titre inscrit)**Dénomination(s)** : portrait**Création / Exécution** :

création :

SABATTE Lionel (artiste-peintre, sculpteur)

13/08/2019 (date inscrite (sur œuvre))

Matières et techniques : Poussière (papier Arches)**Supports** : sous verre, cadre en bois**Mesures** : H. 41 cm, L. 31 cm (hors tout)

2022.6.10

Gestionnaire : Musée du Gévaudan**Numéro d'inventaire** : 2022.6.10**Titre(s)** : Le Visage du 15-08-2019 (titre inscrit)**Dénomination(s)** : portrait**Création / Exécution** :

création :

SABATTE Lionel (artiste-peintre, sculpteur)

15/08/2019 (date inscrite (sur œuvre))

Matières et techniques : Poussière (papier Arches)**Supports** : sous verre, cadre en bois**Mesures** : H. 41 cm, L. 31 cm (hors tout)

2022.6.11

Gestionnaire : Musée du Gévaudan**Numéro d'inventaire** : 2022.6.11**Titre(s)** : Le Visage du 20-08-2019 (titre inscrit)**Dénomination(s)** : portrait**Création / Exécution** :

création :

SABATTE Lionel (artiste-peintre, sculpteur)

20/08/2019 (date inscrite (sur œuvre))

Matières et techniques : Poussière (papier Arches)**Supports** : sous verre, cadre en bois**Mesures** : H. 41 cm, L. 31 cm (hors tout)

2022.7.1

Gestionnaire : Musée du Gévaudan**Numéro d'inventaire** : 2022.7.1**Titre(s)** : La Bête du Gévaudan (titre inscrit)**Dénomination(s)** : tableau**Création / Exécution** :

auteur(s) :

DUVILLIER René

1954 (date inscrite (sur œuvre))

Matières et techniques : isorel (peinture à l'huile)**Supports** : châssis en bois

2022.8.1

Gestionnaire : Musée du Gévaudan**Numéro d'inventaire** : 2022.8.1**Dénomination(s)** : médaille souvenir/touristique**Matières et techniques** : métal

2022.8.2

Gestionnaire : Musée du Gévaudan**Numéro d'inventaire** : 2022.8.2**Dénomination(s)** : billet souvenir/touristique**Matières et techniques** : papier (impression)

2022.9.1

Gestionnaire : Musée du Gévaudan**Numéro d'inventaire :** 2022.9.1**Dénomination(s) :** tableau**Création / Exécution :**

auteur(s) :

LATTIER Gérard (artiste-peintre)

Matières et techniques : toile (peinture)**Mesures :** H. 100 cm, l. 80 cm (hors tout)**Précisions sur la D/C/R :**

trouvé par LANEN Jean-Luc dans un des bureaux de Mairie de Mende 07/2022



D2021.3.1

Gestionnaire : Musée du Gévaudan**Numéro d'inventaire :** D2021.3.1**Dénomination(s) :** médaille commémorative**Création / Exécution :** entre 638 et 656**Matières et techniques :** cuivre**Mesures :** H. 2,6 cm, l. 2,21 cm, D. 1,5 cm, Poids 3,4 g (hors tout)

D2021.3.2

Gestionnaire : Musée du Gévaudan**Numéro d'inventaire :** D2021.3.2**Dénomination(s) :** pièce de monnaie**Création / Exécution :** entre 638 et 656**Matières et techniques :** or (frappé)**Mesures :** D. 1,2 cm, Poids 1 g (hors tout)

D2021.4.10 (coupe
Typologie : Drag. 29)

Gestionnaire : Musée du Gévaudan

Numéro de dépôt : D2021.4.10

Dénomination(s) :

coupe

Typologie : Drag. 29

Matières et techniques : terre cuite (sigillée)

Mesures : H. 7,2 cm, D. 16 cm, Poids 350 g (hors tout)

Site de D/C/R : Le Rozier (industrie céramique)



D2021.4.7 (pendeloque)

Gestionnaire : Musée du Gévaudan

Numéro de dépôt : D2021.4.7

Dénomination(s) : pendeloque

Matières et techniques : terre cuite (sigillée)

Mesures : H. 3,6 cm, l. 2,6 cm, Poids 35 g (hors tout)

Epoque/Style/Mouvement : âge du bronze (fin)

Précisions datation : entre 100 et 450 ans av. notre ère



D2021.1.4 DEP.48 (rabot à bois)

Gestionnaire : Musée du Gévaudan

Numéro de dépôt : D2021.1.4

Dénomination(s) : rabot à bois

Matières et techniques : bois, métal

Mesures : H. 10 cm, L. 20 cm, P. 4 cm, Poids 0,4 kg (hors tout)



D2021.2.4 (PNC) 83.22.1 (outil ; peigne à myrtilles)

Gestionnaire : Musée du Gévaudan

Numéro de dépôt : D2021.2.4

Dénomination(s) : outil ; peigne à myrtilles

Matières et techniques : bois, fer

Mesures : H. 12 cm, L. 20,5 cm, P. 18 cm, Poids 1,15 kg (hors tout)



D2021.2.3 (PNC) 95.8.2 (canalisation)

Gestionnaire : Musée du Gévaudan

Numéro de dépôt : D2021.2.3

Dénomination(s) : canalisation

Matières et techniques : argile (cuisson)

Mesures :

l. 23,5 cm, D. 14,5 cm, L. 42,5 cm, Poids 4,3 kg, diamètre 8 cm (hors tout)



D2021.1.5 (vannerie en osier)

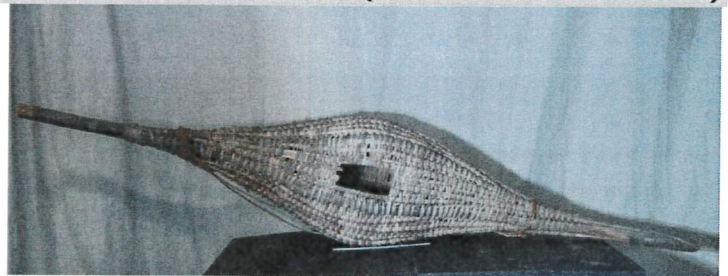
Gestionnaire : Musée du Gévaudan

Numéro de dépôt : D2021.1.5

Dénomination(s) : vannerie en osier

Mesures : H. 40 cm, L. 202,5 cm, Poids 3,4 kg (hors tout)

Lieu de D/C/R : Aveyron



D2022.3.1 (herbier)

Gestionnaire : Musée du Gévaudan

Numéro de dépôt : D2022.3.1

Dénomination(s) : herbier

Création / Exécution :

Parc National des Cévennes
entre 1970 et 1971

Matières et techniques : papier, élément de végétal



D2022.2.1 (arme ; fusil à silex)

Gestionnaire : Musée du Gévaudan

Numéro de dépôt : D2022.2.1

Dénomination(s) : arme ; fusil à silex

Création / Exécution :

1730-1750

La Bête du Gévaudan (entre 30/06/1764 et 19/06/1767)

Matières et techniques : acier, bois, laiton

Mesures : H. 16 cm, l. 138 cm, P. 3 cm, Poids 2,065 kg (hors tout)



D2022.1.4 1978.71.1 (enfumoir (apiculture))

Gestionnaire : Musée du Gévaudan

Numéro de dépôt : D2022.1.4

Dénomination(s) : enfumoir (apiculture)

Création / Exécution :

création :

20e siècle, Saint-Chély-d'Apcher, Lozère

Matières et techniques : métal (argenté), bois, cuir (peint(e))

Mesures :

H. 26,5 cm, l. 12,7 cm, P. 27 cm, Poids 1 kg (hors tout)
cotes à vérifier !



D2022.1.4

D2022.1.1 (collier cloche brebis)

Gestionnaire : Musée du Gévaudan

Numéro de dépôt : D2022.1.1

Dénomination(s) : collier cloche brebis

Création / Exécution :

création :

Sainte-Enimie, Saint-chély-du-Tarn, Lozère

Matières et techniques : lanière : cuir, fer, tôle ; cloche : fer, cuir, os



Mesures :

H. 10 cm, l. 7,2 cm, P. 23 cm, Poids 282 g (hors tout)
cotes à vérifier !

D2022.1.2 (brise-tome) bouc

Gestionnaire : Musée du Gévaudan

Numéro de dépôt : D2022.1.2

Dénomination(s) : brise-tome

Création / Exécution :

création :

1er quart 20e siècle ; 1902, Le Py, Lozère

Matières et techniques : métal, bois (sculpture)

Mesures :

H. 25,2 cm, l. 15,5 cm, P. 74 cm, Poids 1,56 kg (hors tout)
cotes à vérifier !

Précisions sur la D/C/R : Campagne d'acquisition : RCP Aubrac



D2022.1.5 1965.65.327 (fer à boeuf)

Gestionnaire : Musée du Gévaudan

Numéro de dépôt : D2022.1.5

Dénomination(s) : fer à boeuf

Création / Exécution :

création :

Les Hermaux, Lozère

Matières et techniques : fer (forgé)

Mesures :

H. 6,6 cm, l. 6,4 cm, P. 11 cm, Poids 206 g (hors tout)
cotes à vérifier !

Précisions sur la D/C/R : Campagne d'acquisition : RCP Aubrac



D2022.1.6 (marque à beurre)

Gestionnaire : Musée du Gévaudan

Numéro de dépôt : D2022.1.6

Dénomination(s) : marque à beurre

Création / Exécution :

création :

CARLAC louis (auteur)

2e moitié 19e siècle, Marchastel (commune de), Lozère

Matières et techniques :

bois (châtaigner) (sculpté, percé (ajouré), taillé) ; fer forgé (torsadé)

Mesures :

H. 7,2 cm, l. 19,9 cm, P. 3,2 cm, Poids 44 g (hors tout)

cotes à vérifier !



D2022.1.3 (collier cloche brebis)

Gestionnaire : Musée du Gévaudan

Numéro de dépôt : D2022.1.3

Dénomination(s) : collier cloche brebis

Création / Exécution :

création :

MEJAN Marius (auteur)

Sainte-Enimie, Saint-chély-du-Tarn, Lozère

Matières et techniques :

cloche : tôle (cuivrage (technique métal), frappé (technique métal)) ;
collier : bois (sculpture) ; sangle : cuir (technique peaux/cuir) ; battant :
os

Mesures :

H. 24,7 cm, l. 8,7 cm, P. 9,8 cm, Poids 228,2 g (hors tout)

cotes à vérifier !



D2022.1.7 (bois d'impression)

Gestionnaire : Musée du Gévaudan

Numéro de dépôt : D2022.1.7

Dénomination(s) : bois d'impression

Création / Exécution : 1831 ; 2e quart 19e siècle

Matières et techniques : bois (sculpture)

Mesures :

H. 14,7 cm, l. 30,5 cm, E. 2,1 cm, Poids 527 g (hors tout)

cotes à vérifier !



D2021.2.6 (PNC) 95.1.6 (piège à loup)

Gestionnaire : Musée du Gévaudan

Numéro de dépôt : D2021.2.6

Dénomination(s) : piège à loup

Matières et techniques : métal

Mesures : H. 16 cm, l. 52,5 cm, P. 22,5 cm, Poids 2,45 kg (hors tout)



D2021.2.1 (PNC) 83.1.9 (canalisation)

Gestionnaire : Musée du Gévaudan

Numéro de dépôt : D2021.2.1

Dénomination(s) : canalisation

Matières et techniques : argile (cuisson)

Mesures : D. 11,5 cm, L. 26 cm, Poids 1 kg, diamètre 7 cm (hors tout)



D2021.4.9 (encrier)

Gestionnaire : Musée du Gévaudan

Numéro de dépôt : D2021.4.9

Dénomination(s) : encrier

Création / Exécution : entre 1er siècle et 2e siècle

Matières et techniques : terre cuite (sigillée)

Mesures : H. 7 cm, D. 8,6 cm, Poids 150 g (hors tout)

Lieu de DIC/R : Le Rozier



D2021.4.6 (bol (à panse tronconique))

Gestionnaire : Musée du Gévaudan

Numéro de dépôt : D2021.4.6

Dénomination(s) : bol (à panse tronconique)

Création / Exécution : entre 1er siècle et 2e siècle

Matières et techniques : terre cuite (sigillée)

Mesures : H. 7 cm, D. 15 cm, Poids 450 g (hors tout)

Site de D/C/R : Atelier de poteries de Banassac (industrie céramique)

D2021.4.3 (coupelle
Typologie : Drag. 35, Drag. 36)

Gestionnaire : Musée du Gévaudan

Numéro de dépôt : D2021.4.3

Dénomination(s) :

coupelle

Typologie : Drag. 35, Drag. 36

Création / Exécution : entre 1er siècle et 2e siècle

Matières et techniques : terre cuite (sigillée)

Mesures : H. 4,6 cm, D. 12,7 cm, Poids 150 g (hors tout)

Lieu de D/C/R : Banassac

Site de D/C/R : Atelier de poteries de Banassac (industrie céramique)

D2021.4.4 (coupelle
Typologie : Drag. 35, Drag. 36)

Gestionnaire : Musée du Gévaudan

Numéro de dépôt : D2021.4.4

Dénomination(s) :

coupelle

Typologie : Drag. 35, Drag. 36

Matières et techniques : terre cuite (sigillée)

Mesures : H. 4,3 cm, D. 10 cm, Poids 100 g (hors tout)

Site de D/C/R : Atelier de poteries de Banassac (industrie céramique)



D2021.4.2 (coupelle Typologie : Drag. 35, Drag. 36)

Gestionnaire : Musée du Gévaudan

Numéro de dépôt : D2021.4.2

Dénomination(s) :

coupelle

Typologie : Drag. 35, Drag. 36

Matières et techniques : terre cuite (sigillée)

Mesures : H. 4,7 cm, D. 12,8 cm, Poids 150 g (hors tout)

Site de D/C/R : Atelier de poteries de Banassac (industrie céramique)



D2021.4.8 (gobelet (biconique))

Gestionnaire : Musée du Gévaudan

Numéro de dépôt : D2021.4.8

Dénomination(s) : gobelet (biconique)

Matières et techniques : terre cuite (sigillée)

Mesures : H. 7,3 cm, l. 2,6 cm, D. 8 cm, E. 10 cm, Poids 150 g (hors tout)



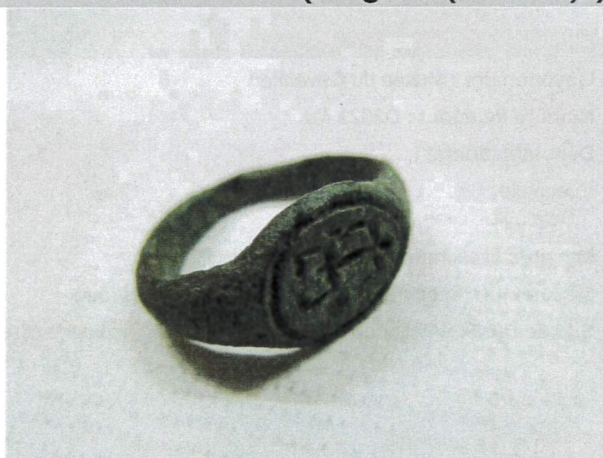
D2021.4.1 (bague (sceau))

Numéro de dépôt : D2021.4.1

Dénomination(s) : bague (sceau)

Matières et techniques : bronze

Mesures : H. 2,4 cm, l. 1,3 cm, P. 2,2 cm (hors tout)





ATTESTATION DE DONATION

Je, soussigné(e)

Particulier Entreprise Institution Association

Non particulier, précisez la dénomination ou raison sociale :

Madame Monsieur

NOM : MOREAU Prénom : Jean-David

Adresse : 12 bis avenue Marechal Foch 48000 Mende

Téléphone : 06.80.91.11.94 Email: jean.david.moreau@gmail.com

Fais don, sans condition ni charge, à la Mairie de Mende du bien ou de l'ensemble de biens mentionné ci-après et/ou détaillé(s) en annexe.

..... Ensemble de dalles de petite du Permien (Banassac)
..... portant des traces fossiles + végétaux + méduse
.....

J'affirme être le légitime propriétaire ayant préalablement déclaré :

Que rien ni personne ne s'oppose à ce don

Que le bien ou l'ensemble de biens donné ne fait l'objet d'aucune procédure pouvant faire obstacle au plein effet de la présente donation

Que le bien ou l'ensemble de biens n'est grevé d'aucune sûreté réelle, ni n'a jamais été proposé en garantie de créance d'aucune sorte

Que le bien ou l'ensemble de biens ne fait l'objet d'aucun nantissement sans dépossession

J'atteste que ces biens sont offerts à titre gracieux, et que le bénéficiaire en prend possession sans aucune contrepartie.

Je comprends qu'il est possible que des preuves de la provenance du don me soient demandées et m'engage à les remettre sur demande.

Le don, une fois accepté, devient propriété de la Ville de Mende qui se réserve le droit de disposer librement des objets acceptés.

J'ai bien noté que mon nom pourrait apparaître, pour préciser la provenance, dans le cadre d'actions de publication/diffusion.

Fait en 2 exemplaires pour valoir ce que de droit.

Le donateur : J.D Moreau

Signé le : 23.05.22 à : Mende

La Ville de Mende : Nadia HARABASZ

Signé le : 23.05.22 à : Mende



ATTESTATION DE DONATION

Je, soussigné(e)

Particulier Entreprise Institution Association

Non particulier, précisez la dénomination ou raison sociale :

Madame Monsieur

NOM : BRIAND Prénom : Henri

Adresse : 3 rue des Chardons 48000 Mende / 240 chemin des Chèvrefeuilles

Téléphone : 06 78 06 13 05 Email: /

30430
BARTAC

Fais don, sans condition ni charge, à la Mairie de Mende du bien ou de l'ensemble de biens mentionné ci-après et/ou détaillé(s) en annexe.

→ Voir liste annexée 13 oiseaux naturalisés
Taxidermie réalisée par le propriétaire. Collette issue d'oiseaux
morts entre 1970' et 2000'

J'affirme être le légitime propriétaire ayant préalablement déclaré :

- Que rien ni personne ne s'oppose à ce don
- Que le bien ou l'ensemble de biens donné ne fait l'objet d'aucune procédure pouvant faire obstacle au plein effet de la présente donation
- Que le bien ou l'ensemble de biens n'est grevé d'aucune sûreté réelle, ni n'a jamais été proposé en garantie de créance d'aucune sorte
- Que le bien ou l'ensemble de biens ne fait l'objet d'aucun nantissement sans dépossession

J'atteste que ces biens sont offerts à titre gracieux, et que le bénéficiaire en prend possession sans aucune contrepartie.

Je comprends qu'il est possible que des preuves de la provenance du don me soient demandées et m'engage à les remettre sur demande.

Le don, une fois accepté, devient propriété de la Ville de Mende qui se réserve le droit de disposer librement des objets acceptés.

J'ai bien noté que mon nom pourrait apparaître, pour préciser la provenance, dans le cadre d'actions de publication/diffusion.

Fait en 2 exemplaires pour valoir ce que de droit.

Le donateur : M. Briand
Signé le 27/10/2022 à : Mende





La Ville de Mende : Nadia HARABATZ, directrice
Signé le 27/10/2022 à : Mende musee et
patrimoine



Liste des 13 oiseaux donnés par Henri Briand
au Musée du Gévaudan - Ville de Mende

| | | |
|---|---|---------------------------|
| 1 |  | Faucon crecereil |
| 2 |  | Geai des chenes |
| 3 |  | Gros bec |
| 4 |  | Hibou petit duc |
| 5 |  | Couple d'engoulevent |
| 6 |  | Couple de loriot d'Europe |
| 7 |  | Pic épeiche |
| 8 |  | Pic noir |
| 9 |  | Couple de pic vert |

Liste des 13 oiseaux donnés par Henri Briand
au Musée du Gévaudan - Ville de Mende

| | | |
|----|--|-------------------|
| 10 |  | Oedicnème criard |
| 11 |  | Choucas des tours |
| 12 |  | Loriot d'Europe |
| 13 |  | Epervier d'Europe |



ATTESTATION DE DONATION

Je, soussigné(e)

Particulier Entreprise Institution Association

Non particulier, précisez la dénomination ou raison sociale :

Madame Monsieur

NOM : COQUEL née POUSSY Prénom : Nathalie

Adresse : 6 chemin du Clapio, Rompise, 48000 SAINT BAUZILE

Téléphone : 06 72 26 20 89 Email : albiennat@gmail.com

Fais don, sans condition ni charge, à la Mairie de Mende du bien ou de l'ensemble de biens mentionné ci-après et/ou détaillé(s) en annexe.

- du para-type de Gabale ryon coquele AV.D.O. 2017, découvert par moi à BRENoux (48)
- d'un exemplaire de crastacé à rattacher probablement au genre Gabale ryon, découvert par moi en 2017 à SAINT BAUZILE (navin de Bourcelle) dans le même horizon que les deux spécimens de Brenoux, banc calcaire bitumineux à la base du Toarcien.

J'affirme être le légitime propriétaire ayant préalablement déclaré :

- Que rien ni personne ne s'oppose à ce don
- Que le bien ou l'ensemble de biens donné ne fait l'objet d'aucune procédure pouvant faire obstacle au plein effet de la présente donation
- Que le bien ou l'ensemble de biens n'est grevé d'aucune sûreté réelle, ni n'a jamais été proposé en garantie de créance d'aucune sorte
- Que le bien ou l'ensemble de biens ne fait l'objet d'aucun nantissement sans dépossession

J'atteste que ces biens sont offerts à titre gracieux, et que le bénéficiaire en prend possession sans aucune contrepartie.

Je comprends qu'il est possible que des preuves de la provenance du don me soient demandées et m'engage à les remettre sur demande.

Le don, une fois accepté, devient propriété de la Ville de Mende qui se réserve le droit de disposer librement des objets acceptés.

J'ai bien noté que mon nom pourrait apparaître, pour préciser la provenance, dans le cadre d'actions de publication/diffusion.

Fait en 2 exemplaires pour valoir ce que de droit.

Le donateur : Nathalie COQUEL
Signé le : 27/11/22 à : St BAUZILE

La Ville de Mende : Nadia HARABASZ
Signé le : 28/11/22 à : Mende





ATTESTATION DE DONATION

Je, soussigné(e)

Particulier Entreprise Institution Association

Non particulier, précisez la dénomination ou raison sociale :

Madame Monsieur

NOM : COQUEL née POUSSY Prénom : Cathalie

Adresse : 6 rue du Clapio, Rouffiac, 48000 St BAUZILE

Téléphone : 06-72-26-20-89 Email : albiennat@gmail.com

Fais don, sans condition ni charge, à la Mairie de Mende du bien ou de l'ensemble de biens mentionné ci-après et/ou détaillé(s) en annexe.

.....
liste et description en annexe
.....

J'affirme être le légitime propriétaire ayant préalablement déclaré :

- Que rien ni personne ne s'oppose à ce don
- Que le bien ou l'ensemble de biens donné ne fait l'objet d'aucune procédure pouvant faire obstacle au plein effet de la présente donation
- Que le bien ou l'ensemble de biens n'est grevé d'aucune sûreté réelle, ni n'a jamais été proposé en garantie de créance d'aucune sorte
- Que le bien ou l'ensemble de biens ne fait l'objet d'aucun nantissement sans dépossession

J'atteste que ces biens sont offerts à titre gracieux, et que le bénéficiaire en prend possession sans aucune contrepartie.

Je comprends qu'il est possible que des preuves de la provenance du don me soient demandées et m'engage à les remettre sur demande.

Le don, une fois accepté, devient propriété de la Ville de Mende qui se réserve le droit de disposer librement des objets acceptés.

J'ai bien noté que mon nom pourrait apparaître, pour préciser la provenance, dans le cadre d'actions de publication/diffusion.

Fait en 2 exemplaires pour valoir ce que de droit.

Le donateur : Cathalie COQUEL
Signé le : 21/2/22 à : Mende

La Ville de Mende : Nadia HARABASZ
Signé le : 21/2/22 à : Mende

FAUNE DES TERRES NOIRES DOMERIENNES ET TOARCIENNES DE LOZERE
POUR LA VITRINE PALEONTOLOGIQUE DU MUSEE DU GEVAUDAN

Code couleur étiquettes : rouge = Toarcien moyen
vert = Toarcien supérieur
bleu = Toarcien terminal
noir = Domérien

* spécimen rare, endémique ou exceptionnel pour les Grands Causses

TOARCIEN MOYEN

1 – *Lytoceras cornucopiae (Young et Bird 1822)

Toarcien moyen, zone à bifrons
SAINT BAUZILE (Lozère)

1b – *Phylloceras heterophyllum* (Sowerby 1819)

Toarcien moyen, zone à bifrons
SAINT BAUZILE (Lozère)

2a – *Harpoceras subplanatum* (Oppel 1856)

Toarcien moyen, zone à bifrons
SAINT BAUZILE (Lozère)

2b – *Harpoceras subplanatum* (Oppel 1856)

Toarcien moyen, zone à bifrons
LANUEJOLS (Lozère)

3 – *Hildoceras bifrons* (Bruguière 1789)

morphe quadrata (Prinz 1904)
Toarcien moyen, zone à bifrons
SAINT BAUZILE (Lozère)

4 – *Maconiceras soloniacense* (Lissajous 1906)

microconque de *Harpoceras*
Toarcien moyen, zone à bifrons
SAINT BAUZILE (Lozère)

5 – *Porpoceras verticosum* (Buckman 1914)

Toarcien moyen, zone à bifrons
SAINT BAUZILE (Lozère)

6 – *Phymatoceras cf narbonense (Buckman 1898)

Toarcien moyen, zone à bifrons
SAINT BAUZILE (Lozère)

7 – *Haugia illustris (Denckmann 1887)

avec probable marque de morsure
Toarcien moyen, zone à variabilis
BRENOUX (Lozère)

8 a, b, c - Brodeia lehmanni (Guex 1972)

microconque de Haugia
Toarcien moyen, zone à variabilis
BRENOUX (Lozère)

9 a, b - Haugia variabilis (D'Orbigny 1844)

Toarcien moyen, zone à variabilis
BRENOUX (Lozère)

***10 - Costiphylloceras cf argelliezi** (Reynes 1868)

Toarcien moyen, zone à bifrons
SAINT BAUZILE (Lozère)

11 - Denckmannia tumefacta (Buckman 1898)

Toarcien moyen, zone à variabilis
SAINT BAUZILE (Lozère)

***12 - Phymatoceras robustum** (Hyatt 1867)

Toarcien moyen, zone à bifrons
SAINT BAUZILE (Lozère)

***13 - Phymatoceras elegans** (Merla 1932)

Toarcien moyen, zone à bifrons
SAINT BAUZILE (Lozère)

***14 a, b, c - Mercaticeras dilatatum** (Meneghini 1867)

Toarcien moyen, base de la zone à variabilis
SAINT BAUZILE (Lozère)

15 a, b - Osperleioceras bicarenatum (Zieten 1831)

Toarcien moyen, zone à variabilis
SAINT BAUZILE (Lozère)

16 a, b - Pseudolioceras compactile (Simpson 1855)

Toarcien moyen, zone à variabilis,
LANUEJOLS (Lozère)

17 - Paroniceras sternale (D'orbigny 1845)

Toarcien moyen, zone à variabilis
SAINT BAUZILE (Lozère)

18 - Calliphylloceras nilsoni (Hebert 1866)

Toarcien moyen, zone à variabilis
SAINT BAUZILE (Lozère)

***19 a - Trachylitoceras annulosum** (Monestier 1931)

Toarcien moyen, zone à variabilis
BRENOUX (Lozère)

***19 b – Trachylytoceras annulosum** (Monestier 1931)

Toarcien moyen, zone à variabilis
SAINT BAUZILE (Lozère)

20 – Lytoceras sublineatum (Oppel 1856)

Exemplaire juvénile
Sommet de la zone à variabilis
SAINT BAUZILE (Lozère)

21 a, b – Mucrodactylites mucronatus (D'Orbigny 1845)

Toarcien moyen, zone à variabilis
SAINT BAUZILE (Lozère)

22 – Catacoeloceras dumortieri (Monestier 1931)

Toarcien moyen, zone à variabilis
SAINT BAUZILE (Lozère)

23 - Catacoeloceras confectum (Buckman 1923)

Toarcien moyen, zone à variabilis
SAINT BAUZILE (Lozère)

24 - Catacoeloceras raquinianum (D'Orbigny 1845)

Toarcien moyen, zone à variabilis
SAINT BAUZILE (Lozère)

25 – Porpoceras vortex (Simpson 1855)

Toarcien moyen, sommet zone à bifrons
BRENOUX (Lozère)

***26 a, b – Septimaniceras spinata** (Guex 1972)

Toarcien moyen, sommet zone à bifrons
SAINT BAUZILE (Lozère)

***27 a, b, c – Septimaniceras Zitteli** (Oppel 1862)

Toarcien moyen, sommet zone à bifrons
BRENOUX (Lozère)

***28 – Septimaniceras cf pseudoyoungi** (Guex 1972)

Toarcien moyen, sommet zone à bifrons
BRENOUX (Lozère)

***29 – Septimaniceras pseudoyoungi** (Guex 1972)

Toarcien moyen, sommet zone à bifrons
BRENOUX (Lozère)

***30 – Nodicoeloceras dayi** (Reynès 1868)

Toarcien moyen, sommet zone à bifrons
SAINTE HELENE (Lozère)

***31- Mucrodactylites sorgensis** (Monestier)

Toarcien moyen, zone à variabilis
SAINT BAUZILE (Lozère)

TOARCIEEN SUPERIEUR

32 - Pseudogrammoceras doerntense (Denckmann 1887)

Toarcien supérieur, base zone à thouarsense
SAINT BAUZILE (Lozère)

33 - Grammoceras thouarsense (D'Orbigny 1843)

Toarcien supérieur, zone à thouarsense
SAINT BAUZILE (Lozère)

34 a, b - Grammoceras striatulum (Buckman 1902)

Toarcien supérieur, zone à thouarsense
SAINT BAUZILE (Lozère)

35 - Alocolytoceras coarctatum (Pompeckj 1896)

Toarcien supérieur, base zone à dispansum
SAINT BAUZILE (Lozère)

36 - Alocolytoceras trautscholdi (Oppel 1863)

Toarcien supérieur, base zone à thouarsense
BRENOUX (Lozère)

37 - Pseudogrammoceras bingmanni (Denckmann 1887)

Toarcien supérieur, zone à thouarsense
BRENOUX (Lozère)

38 a, b - Pseudogrammoceras fallaciosum (Bayle 1878)

Toarcien supérieur, zone à thouarsense
BRENOUX (Lozère)

39 a, b - Podagrosites podagrosum (Monestier 1921)

Toarcien supérieur, zone à thouarsense
SAINT BAUZILE (Lozère)

40 a, b - Osperlioceras carezi (Monestier 1921)

Toarcien supérieur, zone à thouarsense
SAINT BAUZILE (Lozère)

41 a, b - Polyplectus discoides (Zieten 1831)

Toarcien supérieur, zone à dispansum
SAINT BAUZILE (Lozère)

42 - Phlyseogrammoceras dispansum (Lycett 1860)

Toarcien supérieur, zone à dispansum
BRENOUX (Lozère)

43 - Hammatoceras insigne (Schübler in Zieten 1831)

Toarcien supérieur, zone à dispansum
BRENOUX (Lozère)

43 b - Hammatoceras simulator (Monestier 1921)

Toarcien supérieur, zone à dispansum
BRENOUX (Lozère)

***44 - Gruneria grunerii** (Dumortier 1874)

Toarcien supérieur, zone à dispansum
BRENOUX (Lozère)

45 - Oxyparoniceras suevicum (Renz 1925)

Toarcien supérieur, zone à dispansum
BRENOUX (Lozère)

***46 a, b - Oxyparoniceras Buckmani** (Bonarelli 1895)

Toarcien supérieur, zone à dispansum
BRENOUX (Lozère)

TOARCIEN TERMINAL

***47 - Phylloceras bruni** (Monestier)

Toarcien terminal, zone à aalensis
BRENOUX (Lozère)

48 a, b - Catulloceras cf Buckmanni (Buckman)

Toarcien terminal, zone à pseudoradiosa
ISPAGNAC (Lozère)

49 - Dumortieria pseudoradiosa (Branco 1879)

Toarcien terminal, zone à pseudoradiosa
ISPAGNAC (Lozère)

50 - Catulloceras dumortieri (Thollière 1874)

Toarcien terminal, zone à pseudoradiosa
ISPAGNAC (Lozère)

51 - Pleydellia aalensis (Zieten 1830)

Toarcien terminal, zone à aalensis
ALLENC (Lozère)

52 a, b - Pleydellia attrita (Buckman)

Toarcien terminal, zone à aalensis
SAINT BAUZILE (Lozère)

53 - Pleydellia paucicostata (Buckman 1902)

Toarcien terminal, zone à aalensis
BRENOUX (Lozère)

54 - Dumortieria munieri (Haug)

Toarcien terminal, zone à aalensis
ISPAGNAC (Lozère)

55 a, b – Pleydellia cf fuselieri (Rulleau 2001)

Toarcien terminal, zone à aalensis
ISPAGNAC (Lozère)

56 a,b,c,d,e – Pleydellia cf mactra (Dumortier 1874)

espèce assez polymorphe, dominant en nombre dans la zone à aalensis locale
BRENOUX (Lozère)

DOMERIEN

D1 - Amaltheus margaritatus (Montfort 1808)

Domerien V
BRENOUX (Lozère)

D2 - Amaltheus margaritatus (Montfort 1808)

Morphe gibbosum
Domerien V
BRENOUX (Lozère)

D3 - Arieticeras sp (Seguenza 1885)

Domérien IV
BRENOUX (Lozère)

D4 – Arieticeras cf bertrandi (Killian 1889)

Domérien IV
BRENOUX (Lozère)

PETITE FAUNE TOARCIEENNE et DOMERIENNE HORS AMMONITES

F1 - Nautilé : Cenoceras inornatum (D'Orbigny 1843)

Toarcien moyen, zone à bifrons
SAINT BAUZILE (Lozère)

F2 – Passaloteuthis paxillosus (von Schloteim 1813)

Sommet du Domérien
SAINT BAUZILE (Lozère)

F3 – Acrocoelites tripartitus (von Schloteim 1820)

Toarcien moyen, zone à bifrons
SAINT BAUZILE (Lozère)

F4 – Salpingoteuthis acuarius (von Schloteim 1813)

Toarcien moyen, zone à bifrons
BRENOUX (Lozère)

F5 - Dactylioteuthis irregularis (von Schloteim 1813)

Toarcien supérieur, zone à thouarsense
SAINT BAUZILE (Lozère)

a, b – *Amberleya* sp (D'Orbigny)

x grands exemplaires

ancien moyen, zone à variabilis (a) et zone à aalensis (b)

ENOUX (Lozère)

– *Purpurina patrocles* (D'Orbigny)

ancien moyen, zone à bifrons

ANT BAUZILE (Lozère)

a, b – *Thecocyathus* sp. (Goldfuss 1830)

ancien terminal, sommet de la zone à aalensis

ANT BAUZILE (Lozère)

⊕ 4 fragments "Etoiles" de crinoïde

⊕ Objets x 2 pr média: < 1 ammonite 3D.
(Reproduct) < 1 ~~phylloceras~~
phylloceras.

→ David Peterman (USA, modèles en 3D).

ATTESTATION DE DONATION

Je, soussigné(e)

Particulier Entreprise Institution Association

Non particulier, précisez la dénomination ou raison sociale :

Madame Monsieur

NOM : PARBEAU Prénom : ALAIN

Adresse : 100 RUE DE PIBOIS

Téléphone : 0685973082 Email : alain.parbeau@orange.fr

Fais don, sans condition ni charge, à la Mairie de Mende du bien ou de l'ensemble de biens mentionné ci-après et/ou détaillé(s) en annexe.

1° Baïonnette de berger du Gévaudan
1 lot de balles et de chevrotines (répliques de
celles utilisées pour chasser le loup du Gévaudan

J'affirme être le légitime propriétaire ayant préalablement déclaré :

- Que rien ni personne ne s'oppose à ce don
- Que le bien ou l'ensemble de biens donné ne fait l'objet d'aucune procédure pouvant faire obstacle au plein effet de la présente donation
- Que le bien ou l'ensemble de biens n'est grevé d'aucune sûreté réelle, ni n'a jamais été proposé en garantie de créance d'aucune sorte
- Que le bien ou l'ensemble de biens ne fait l'objet d'aucun nantissement sans dépossession

J'atteste que ces biens sont offerts à titre gracieux, et que le bénéficiaire en prend possession sans aucune contrepartie.

Je comprends qu'il est possible que des preuves de la provenance du don me soient demandées et m'engage à les remettre sur demande.

Le don, une fois accepté, devient propriété de la Ville de Mende qui se réserve le droit de disposer librement des objets acceptés.

J'ai bien noté que mon nom pourrait apparaître, pour préciser la provenance, dans le cadre d'actions de publication/diffusion.

Fait en 2 exemplaires pour valoir ce que de droit.

Le donateur : Alain Parbeau

Signé le : 04/02/22 à : La Chapelle Launay

La Ville de Mende : Nadia PARBEAU

Signé le : 11/02/2022 à :





ATTESTATION DE DONATION

Je, soussigné(e)

Particulier Entreprise Institution Association

Non particulier, précisez la dénomination ou raison sociale :

Madame Monsieur

NOM : ... BOUNIOL Prénom : ... BENEDICTE

Adresse : ... Hameau de la Vernède 48400 BEDOUES

Téléphone : ... 0666 45 99 01 Email : ... benedicte.bouniol@free.fr

Fais don, sans condition ni charge, à la Mairie de Mende du bien ou de l'ensemble de biens mentionné ci-après et/ou détaillé(s) en annexe.

.....
Fête "Bête du Gévaudan"
.....

J'affirme être le légitime propriétaire ayant préalablement déclaré :

- Que rien ni personne ne s'oppose à ce don
- Que le bien ou l'ensemble de biens donné ne fait l'objet d'aucune procédure pouvant faire obstacle au plein effet de la présente donation
- Que le bien ou l'ensemble de biens n'est grevé d'aucune sûreté réelle, ni n'a jamais été proposé en garantie de créance d'aucune sorte
- Que le bien ou l'ensemble de biens ne fait l'objet d'aucun nantissement sans dépossession

J'atteste que ces biens sont offerts à titre gracieux, et que le bénéficiaire en prend possession sans aucune contrepartie.

Je comprends qu'il est possible que des preuves de la provenance du don me soient demandées et m'engage à les remettre sur demande.

Le don, une fois accepté, devient propriété de la Ville de Mende qui se réserve le droit de disposer librement des objets acceptés.

J'ai bien noté que mon nom pourrait apparaître, pour préciser la provenance, dans le cadre d'actions de publication/diffusion.

Fait en 2 exemplaires pour valoir ce que de droit.

Le donateur : ... B. Bouniol
Signé le : 09/05/22 à : Mende

La Ville de Mende : ... Nadia Harabasz
Signé le : 13.06.22 à : Mende





ATTESTATION DE DONATION

Je, soussigné(e)

Particulier Entreprise Institution Association

Non particulier, précisez la dénomination ou raison sociale : Artiste - Auteur.....

Madame Monsieur

NOM : Sabatté.....Prénom : Lionel.....

Adresse : 36 rue Henri Martin - 93310 Le Pré Saint Gervais.....

Téléphone : 06 84 10 81 06..... Email: lionsabatte@gmail.com.....

Fais don, sans condition ni charge, à la Mairie de Mende du bien ou de l'ensemble de biens mentionné ci-après et/ou détaillé(s) en annexe.

Le Visage du 03/08/19 - Le Visage du 04/08/19 - Le Visage du 02/08/19 - Le Visage du 01/08/19 - Le Visage du 08/08/19.....

Le Visage du 09/08/19 - Le Visage du 11/08/19 - Le Visage du 14/08/19 - Le Visage du 15/08/19 - Le Visage du 13/08/19.....

Le Visage du 20/08/19 - Toutes les œuvres sont encadrées - Technique : Poussières sur papier Arches - Dim : 41 x 31 cm.....

J'affirme être le légitime propriétaire ayant préalablement déclaré :

Que rien ni personne ne s'oppose à ce don

Que le bien ou l'ensemble de biens donné ne fait l'objet d'aucune procédure pouvant faire obstacle au plein effet de la présente donation

Que le bien ou l'ensemble de biens n'est grevé d'aucune sûreté réelle, ni n'a jamais été proposé en garantie de créance d'aucune sorte

Que le bien ou l'ensemble de biens ne fait l'objet d'aucun nantissement sans dépossession

J'atteste que ces biens sont offerts à titre gracieux, et que le bénéficiaire en prend possession sans aucune contrepartie.

Je comprends qu'il est possible que des preuves de la provenance du don me soient demandées et m'engage à les remettre sur demande.

Le don, une fois accepté, devient propriété de la Ville de Mende qui se réserve le droit de disposer librement des objets acceptés.

J'ai bien noté que mon nom pourrait apparaître, pour préciser la provenance, dans le cadre d'actions de publication/diffusion.

Fait en 2 exemplaires pour valoir ce que de droit.

Le donateur : Lionel Sabatté.....

Signé le : 23/03/2022 à : Paris.....

La Ville de Mende : Nadia Horobasz.....

Signé le : 07/04/2022 à : Mende.....





CONTRAT DE PRODUCTION D'ŒUVRE D'ART

Entre les soussignés :

La Ville de Mende, le bénéficiaire

Hôtel de ville
Place Charles de Gaulle
48000 MENDE

Et le Musée du Gévaudan,
3 Rue de l'Épine
4 8000 Mende

représenté par Monsieur Laurent Suau, en qualité de Maire de la Ville de Mende, d'une part,

Ci-après dénommé **Le Musée du Gévaudan**

ET

L'artiste Gérard LATTIER, d'autre part.

Adresse : 71 rue des Violettes – 30 320 POULX
n° de Sécurité sociale :

Ci-après dénommé **L'Artiste**

ARTICLE 1 : OBJET DU CONTRAT

Le Musée du Gévaudan, Musée de France implanté à Mende, ouvrira ses portes le 18 octobre 2022. L'établissement est « une institution permanente, à but non lucratif et au service de la société, qui se consacre à la recherche, la collecte, la conservation, l'interprétation et l'exposition du patrimoine matériel et immatériel. Ouvert au public, accessible et inclusif, il encourage la diversité et la durabilité. » (cf. définition 2022 de l'ICOM).

La politique d'acquisition du Musée comprend un axe consacré à la Bête du Gévaudan. Le *corpus* présenté dans la salle dédiée est sujet à des rotations régulières.

L'Artiste accepte de produire une œuvre qui intègre les collections Musée du Gévaudan et dont la Ville de Mende pourra disposer librement, avec exposition temporaire ou permanente au public.

Le Musée du Gévaudan contribuera à la production de cette œuvre et à la rémunération de **L'Artiste** dans les conditions ci-après définies.

ARTICLE 2 : DESCRIPTION DE L'ŒUVRE

L'œuvre, objet du présent contrat s'intitule : *La Bête du Gévaudan* (titre définitif selon la création)

Description de l'œuvre : représentation de la Bête du Gévaudan, création originale et inédite pour la Ville de Mende, comprenant : la Bête en gloire, le mandement / l'évêque de Mende, le chat de l'artiste.

Support : panneau

Taille : H. 100 x 80 cm

Matériaux : peinture à l'huile

L'œuvre s'inscrit dans la lignée de la série Bête du Gévaudan acquise et exposée par la commune de Saint-Etienne de Lugdarès. Ce n'est toutefois pas une copie mais une œuvre originale.

Cette œuvre sera réalisée en un exemplaire unique.

S'il y a des travaux préparatoires à l'élaboration de l'œuvre (plans, croquis, maquette...), ils sont également compris dans le présent contrat.

ARTICLE 3 : DÉLAI DE RÉALISATION DE L'ŒUVRE

L'Artiste s'engage à créer l'œuvre ci-dessus décrite et à la mettre à la disposition du **Musée du Gévaudan** avant le 18 octobre 2022, date d'inauguration du Musée. L'idéal serait une production pour le 7 octobre 2022, permettant ainsi une présentation à la presse nationale.

ARTICLE 4 : FRAIS DE PRODUCTION ET DE MISE A DISPOSITION DE L'ŒUVRE

Le budget de production est d'un montant de 9 000 euros (neuf mille euros), comprenant tous les frais de production de l'œuvre ainsi que la cession des droits de reproduction.

Le Musée du Gévaudan prend à sa charge les frais de prise en charge et de conditionnement de l'œuvre, via un transport en véhicule municipal.

ARTICLE 5 : PROPRIÉTÉ DE L'ŒUVRE et CESSION DES DROITS D'EXPLOITATION

L'œuvre, commande de la Ville de Mende, devient propriété matérielle de la ville de Mende, et bien public relevant du code du patrimoine et de la législation Musée de France.

L'Artiste cède, à titre exclusif, à la Ville de Mende (Musée du Gévaudan), les droits de présentation publique de son œuvre, tels que prévus à l'article L. 122-2 du code de la propriété intellectuelle.

L'Artiste déclare au **Musée du Gévaudan** qu'il n'est membre d'aucune société civile de perception et de répartition des droits d'auteur.

Il garantit qu'il a bien qualité pour céder les droits d'auteur énumérés ci-dessous.

L'Artiste cède, à titre exclusif, à compter de la date de signature de ce contrat au **Musée du Gévaudan**, et sous réserve de l'article 12 du présent contrat, les droits de reproduction et de représentation de son œuvre et des travaux préparatoires à son élaboration. La cession de ces droits est exclusivement destinés à des fins promotionnelle, pédagogique ou scientifique dans le cadre des activités du **Musée du Gévaudan**, et énumérés comme suit :

- le droit de reproduire l'œuvre dans un catalogue ou dans tout autre ouvrage édité par la Ville de Mende / Musée du Gévaudan dans le cadre de ses activités.
- le droit de reproduire l'œuvre sur tous supports de communication (affiches, flyers, invitations, goodies, cartes postales, site web, réseaux sociaux...) à vocation promotionnelle, pédagogique ou scientifique.
- le droit de représenter l'œuvre sur le site internet du Musée du Gévaudan
- le droit de représenter tout ou partie de l'œuvre, en intégralité ou par extraits, par tous procédés de représentation existant ou à venir, et notamment télédiffusion et projection publique par voie hertzienne, par câble, satellite, numérique et transmissions dans un lieu public ou privé de l'œuvre télédiffusée.

L'Artiste garantit Le Musée du Gévaudan contre tout trouble, revendication ou recours émanant de tiers à l'occasion de l'exécution des obligations du présent contrat.

ARTICLE 7 : RÉMUNÉRATION DE L'ARTISTE

L'Artiste percevra 9000€ TTC (neuf mille euros) – non assujetti à la TVA, à titre d'honoraires pour la réalisation de l'œuvre en vue de son exposition dans le cadre du présent contrat, et pour sa participation à la réalisation de l'exposition.

Un acompte de 50% sera versé pour moitié à la signature des présentes et pour moitié une fois l'œuvre prise en charge.

La cession de droits prévue à l'article 6 est incluse dans cette somme de 9000€, sans limitation dans le temps. En conséquence, les sommes figurant aux présentes sont considérées comme nettes.

ARTICLE 8 : MENTIONS OBLIGATOIRES

Toute représentation ou reproduction de l'œuvre devra être accompagnée des mentions suivantes:

- Nom et prénom de l'artiste
- Titre de l'œuvre
- Date de réalisation
- Ville de Mende - Musée du Gévaudan mentionné comme commanditaire

L'obligation stipulée au présent article engage l'ensemble des parties.

ARTICLE 9 : RESILIATION

Faute d'exécution de l'une des quelconques stipulations du présent contrat, et après mise en demeure par lettre recommandée avec accusé de réception restée sans réponse dans les 15 (quinze) jours de sa réception, le présent contrat sera résilié de plein droit aux torts et griefs de la partie défaillante.

ARTICLE 10 : LOI APPLICABLE, ATTRIBUTION DE COMPÉTENCE


Le présent contrat est soumis à la loi française.

Tout conflit relatif à l'interprétation et à l'application du présent contrat, n'ayant pu se résoudre amiablement, sera soumis à la compétence du Tribunal Administratif de Nîmes.

Fait en 2 exemplaires.

L'Artiste

Fait à Poulx, le 25 Sept 2022


Gérard LATTIER
Peintre et Conteur

La Ville de Mende
Le Maire de Mende,
Laurent SUAU

Le 13 septembre 2022



CONVENTION DE DEPÔT

Entre les soussignés :

La Conservation départementale de la Lozère

Conseil Départemental (Annexe)
12 boulevard Britexte
48000 MENDE

représentée par Madame Isabelle DARNAS, en qualité de directrice et conservatrice,

Ci-après dénommé « **le déposant** » d'une part,

ET

La Ville de Mende,

Hôtel de ville
Place Charles de Gaulle
48000 MENDE

Et le Musée du Gévaudan,
3 Rue de l'Épine
48000 MENDE

représenté par Monsieur Laurent SUAU, en qualité de Maire de la Ville de Mende,

Ci-après dénommé « **le dépositaire** » d'autre part.

Préambule

Le Musée du Gévaudan est un établissement public labellisé Musée de France. A ce titre, il a pour missions permanentes de conserver, restaurer, étudier, enrichir les collections ; les rendre accessibles au public ; mettre en œuvre des actions d'éducation et de diffusion ; contribuer aux progrès et à la diffusion de la recherche (Code du Patrimoine, Art. L. 441-2). Considérant la création du Centre de conservation Jean Mazel (2016) et la réhabilitation du Musée du Gévaudan (ouverture fin 2022), la ville de Mende est en mesure d'accueillir des dépôts d'œuvres d'art ou d'objets de collection appartenant à des personnes privées ou morales, aux fins d'exposition au public.

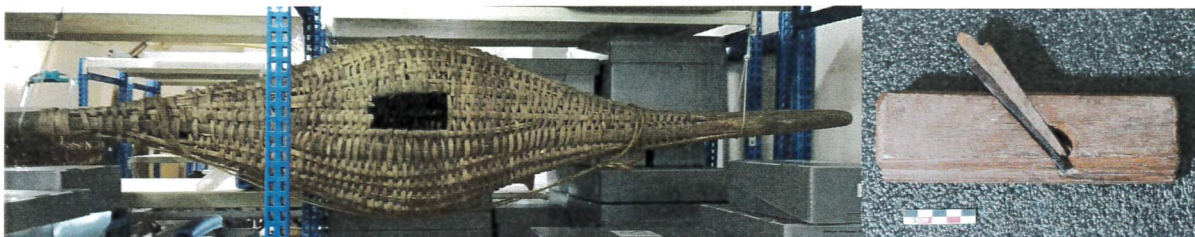
Article 1^{er} : Objet de la convention

Le déposant déclare mettre en dépôt à titre gratuit les objets mentionnés dans l'article 2, auprès de la Ville de Mende qui en accepte la charge, sous la responsabilité du personnel scientifique de conservation, dans les conditions prévues par la présente convention.

Conformément à l'article 1922 du Code Civil, le déposant atteste qu'il est légalement propriétaire de chaque œuvre concernée par cette convention. Le déposant conserve la pleine et entière propriété des objets.

Article 2 : Objets inscrits dans l'inventaire de la Conservation départementale de la Lozère, concernés par le dépôt

- Bergadouiro, 19^e-20^e siècles, en châtaigner et ficelle, provenant de l'Aveyron
- Rabot, 19^e-20^e siècles, en bois et en métal



Article 3 : Modalités d'entrée

La prise en charge et le transport des objets mis en dépôt sont assurés par le dépositaire.

Les objets constituant le dépôt sont, à réception par le dépositaire, inscrits sur le registre des dépôts du Musée du Gévaudan.

Article 4 : Modalités de conservation

Article 4.1 : Localisation

Les objets déposés seront soit conservés au Centre de conservation Jean Mazel (30 allée Raymond Fagès, 48000 MENDE), ou à titre d'exception dans d'autres locaux appartenant à la Ville de Mende, soit exposés au Musée du Gévaudan (3 rue de l'Épine, 48000 MENDE).

Article 4.2 : Conditions de conservation et de sécurité

Le dépositaire s'engage à respecter la réglementation en vigueur concernant la conservation, la restauration, la sûreté-sécurité et la mise en valeur des œuvres mises en dépôt, l'État conservant un droit de contrôle scientifique et technique.

Article 4.3 : Mouvements et transport d'œuvres

Chaque mouvement s'effectuera sous la responsabilité du personnel chargé des collections.

Pour toutes opérations de transport, le dépositaire s'engage à ce que les conditions proposées respectent les normes de sûreté, de sécurité et de conservation des objets d'art.

Article 4.4 : Conservation-restauration

Avant toute intervention en conservation-restauration, le déposant sera contacté et devra délivrer une autorisation. Faute de quoi, l'intervention sera annulée.

Le dépositaire veillera à faire parvenir au déposant un exemplaire des rapports de traitement de conservation-restauration rédigées par les professionnels qu'il aura contactés, au format numérique.

Article 4.5 : Prêt par un tiers

Toute demande de prêt des biens, concernés par ladite convention, par un tiers, sera soumise à l'approbation de la Direction du Musée du Gévaudan et fera l'objet d'une demande d'autorisation au déposant.

Article 5 : Mise à disposition de la documentation relative aux objets déposés

Le déposant s'engage à transmettre tous les documents relatifs aux collections déposées (archives, publications scientifiques...).

La documentation spécifique du dépositaire, comme les dossiers d'œuvres, sera accessible sur demande et rendez-vous auprès du service Musée & Patrimoine de la Ville de Mende.

Article 6 : Assurance

Le dépositaire s'engage à prendre en compte les dépôts mentionnés dans l'article 2 dans son contrat d'assurance « Tous risques ». Il fournira également un justificatif au déposant. La valeur d'assurance des dépôts est estimée à 700 € (sept cents euros).

Cette assurance couvrira les dommages, pertes ou vols qui pourraient survenir lors du transport, de la manutention, de l'exposition et durant toute la durée du dépôt.

Article 7 : Photographies et diffusion des collections

Article 7.1 : Autorisations

Le déposant autorise le dépositaire à photographier les objets déposés et à utiliser ces clichés à des fins promotionnelle, pédagogique ou scientifique dans le cadre des activités du Musée du Gévaudan.

Article 7.2 : Mention obligatoire

L'Emprunteur s'engage à faire figurer la mention suivante sur le(s) cartel(s) et tous supports de diffusion / toutes publications : **Département de la Lozère.**

Article 8 : Durée du dépôt

Le déposant s'engage à mettre à disposition du dépositaire les œuvres visées à l'article 2 pour une durée de 5 années, tacitement renouvelables.

Pendant toute la durée du dépôt, le dépositaire s'engage à mettre à disposition du déposant les objets pour consultation sur simple demande de rendez-vous, formulée 72h au préalable.

Article 9 : Modification de la convention

Toutes modifications des conditions d'application de la présente convention devront faire l'objet d'un accord entre les deux parties et donner lieu à la signature d'un avenant.

Article 10 : Résiliation du dépôt et/ou litiges

Le présent contrat est soumis à la loi française.

En cas de manquement par le dépositaire à l'une des obligations de la présente convention, le déposant se réserve le droit de mettre fin au dépôt au moyen d'une lettre recommandée avec accusé de réception et préavis de 15 (quinze) jours après la réception du courrier.

Les parties s'efforceront de résoudre leurs différends à l'amiable. Néanmoins, en cas de désaccord persistant, le litige sera porté à la compétence du Tribunal Administratif de Nîmes.

Fait en 2 exemplaires, à Mende, le 24 novembre 2022.

Déposant
Conservation départementale de la Lozère
Isabelle DARNAS

Dépositaire
Pour le Musée du Gévaudan
visé Nadia HARABASZ
Directrice Musée & Patrimoine

Le Maire de Mende
Laurent SUAU

#signature#

CONVENTION DE DEPÔT

Entre les soussignés :

Le Parc national des Cévennes,

6 bis, place du Palais
48400 FLORAC

Et l'Écomusée du Mont-Lozère,
48220 PONT-DE-MONTVERT-SUD-MONT-LOZERE

représentée par Madame Anne LEGILE en qualité de directrice,

Ci-après dénommé « **le déposant** » d'une part,

ET

La Ville de Mende,

Hôtel de ville
Place Charles de Gaulle
48000 MENDE

Et le Musée du Gévaudan,
3 Rue de l'Épine
48000 MENDE

représenté par Monsieur Laurent SUAOU, en qualité de Maire de la Ville de Mende,

Ci-après dénommé « **le dépositaire** » d'autre part.

Préambule

Le Musée du Gévaudan est un établissement public ayant reçu l'appellation « Musée de France ». A ce titre, il a pour missions permanentes de conserver, restaurer, étudier, enrichir les collections ; les rendre accessibles au public ; mettre en œuvre des actions d'éducation et de diffusion ; contribuer aux progrès et à la diffusion de la recherche (Code du Patrimoine, Art. L. 441-2). Considérant la création du Centre de conservation Jean Mazel (2016) et la réhabilitation du Musée du Gévaudan (ouverture fin 2022), la ville de Mende est en mesure d'accueillir des dépôts d'œuvres d'art ou d'objets de collection appartenant à des personnes privées ou morales, aux fins d'exposition au public.

Article 1^{er} : Objet de la convention

Le déposant déclare mettre en dépôt à titre gratuit les objets mentionnés dans l'article 2, auprès de la Ville de Mende qui en accepte la charge, sous la responsabilité du personnel scientifique de conservation, dans les conditions prévues par la présente convention.

Conformément à l'article 1922 du Code Civil, le déposant atteste qu'il est légalement propriétaire de chaque œuvre concernée par cette convention. Le déposant conserve la pleine et entière propriété des objets.

Article 2 : Objets inscrits à l'inventaire de l'Écomusée du Mont-Lozère, concernés par le dépôt

- 83.1.9 : Canalisation, 19^e – 20^e siècles, en terre cuite, provenant de Fraissinet-de-Lozère
- 95.8.2 : Canalisation coudée à 90° en terre cuite, utilisée dans le hameau de Racoules sur la commune de Fraissinet-de-Lozère
- 83.22.1 : Peigne à myrtilles, 20^e siècle, en métal et en bois
- 95.1.6 : Piège à loup, 19^e – 20^e siècles, en fer



Article 3 : Modalités d'entrée

La prise en charge et le transport des objets mis en dépôt sont assurés par le dépositaire.

Les objets constituant le dépôt sont, à réception par le dépositaire, inscrits sur le registre des dépôts du Musée du Gévaudan.

Article 4 : Modalités de conservation

Article 4.1 : Localisation

Les objets déposés seront soit conservés au Centre de conservation Jean Mazel (30 allée Raymond Fagès, 48000 MENDE), ou à titre d'exception dans d'autres locaux appartenant à la Ville de Mende, soit exposés au Musée du Gévaudan (3 rue de l'Épine, 48000 MENDE).

Article 4.2 : Conditions de conservation et de sécurité

Le dépositaire s'engage à respecter la réglementation en vigueur concernant la conservation, la restauration, la sûreté-sécurité et la mise en valeur des œuvres mises en dépôt, l'État conservant un droit de contrôle scientifique et technique.

Article 4.3 : Mouvements et transport d'œuvres

Chaque mouvement s'effectuera sous la responsabilité du personnel chargé des collections.

Pour toutes opérations de transport, le dépositaire s'engage à en informer le déposant et à ce que les conditions proposées respectent les normes de sûreté, de sécurité et de conservation des objets d'art.

Article 4.4 : Conservation-restauration

Avant toute intervention en conservation-restauration, le déposant sera contacté et devra délivrer une autorisation. Faute de quoi, l'intervention sera annulée.

Le dépositaire veillera à faire parvenir au déposant un exemplaire des rapports de traitement de conservation-restauration rédigées par les professionnels qu'il aura contactés, au format numérique.

Article 4.5 : Prêt par un tiers

Toute demande de prêt des biens, concernés par ladite convention, par un tiers, sera soumise à l'approbation de la Direction du Musée du Gévaudan et fera l'objet d'une demande d'autorisation au déposant.

Article 5 : Mise à disposition de la documentation relative aux objets déposés

Le déposant s'engage à transmettre tous les documents relatifs aux collections déposées (archives, publications scientifiques...).

La documentation spécifique du dépositaire, comme les dossiers d'œuvres, sera accessible sur demande et rendez-vous auprès du service Musée & Patrimoine de la Ville de Mende.

Article 6 : Assurance

Le dépositaire s'engage à prendre en compte les dépôts mentionnés dans l'article 2 dans son contrat d'assurance « Tous risques ». Il fournira également un justificatif au déposant. La valeur d'assurance des dépôts est estimée à 2 000 € (deux mille euros).

Cette assurance couvrira les dommages, pertes ou vols qui pourraient survenir lors du transport, de la manutention, de l'exposition et durant toute la durée du dépôt.

Article 7 : Photographies et diffusion des collections

Article 7.1 : Autorisations

Le déposant autorise le dépositaire à photographier les objets déposés et à utiliser ces clichés à des fins promotionnelle, pédagogique ou scientifique dans le cadre des activités du Musée du Gévaudan.

Article 7.2 : Mention obligatoire

L'Emprunteur s'engage à faire figurer la mention suivante sur le(s) cartel(s) et tous supports de diffusion / toutes publications : **Parc national des Cévennes**.

Article 8 : Durée du dépôt

Le déposant s'engage à mettre à disposition du dépositaire les œuvres visées à l'article 2 pour une durée de 5 années, tacitement renouvelables.

Pendant toute la durée du dépôt, le dépositaire s'engage à mettre à disposition du déposant les objets pour consultation sur demande de rendez-vous, formulée 72h au préalable.

Article 9 : Modification de la convention

Toutes modifications des conditions d'application de la présente convention devront faire l'objet d'un accord entre les deux parties et donner lieu à la signature d'un avenant.

Article 10 : Résiliation du dépôt et/ou litiges

Le présent contrat est soumis à la loi française.

En cas de manquement par le dépositaire à l'une des obligations de la présente convention, le déposant se réserve le droit de mettre fin au dépôt au moyen d'une lettre recommandée avec accusé de réception et préavis de 15 (quinze) jours après la réception du courrier.

Les parties s'efforceront de résoudre leurs différends à l'amiable. Néanmoins, en cas de désaccord persistant, le litige sera porté à la compétence du Tribunal Administratif de Nîmes.

Fait en 2 exemplaires, à Mende, le 24 novembre 2022.

Déposant
Parc national des Cévennes
Anne LEGILE

Dépositaire
Pour le Musée du Gévaudan
visé Nadia HARABASZ
Directrice Musée & Patrimoine

Le Maire de Mende
Laurent SUAU

#signature#



CONVENTION DE DÉPÔT

Entre les soussignés :

La Ville de La Canourgue

Place du Pré Commun
48500 LA CANOURGUE

représentée par Monsieur Claude MALZAC, en qualité de Maire de la Ville de La Canourgue,

Ci-après dénommé « **le déposant** » d'une part,

ET

La Ville de Mende,

Hôtel de ville
Place Charles de Gaulle
48000 MENDE

Et le Musée du Gévaudan,
3 Rue de l'Épine
48000 MENDE

représenté par Monsieur Laurent SUAOU, en qualité de Maire de la Ville de Mende,

Ci-après dénommé « **le dépositaire** » d'autre part.

Préambule

Le Musée du Gévaudan est un établissement public ayant reçu l'appellation « Musée de France ». A ce titre, il a pour missions permanentes de conserver, restaurer, étudier, enrichir les collections ; les rendre accessibles au public ; mettre en œuvre des actions d'éducation et de diffusion ; contribuer aux progrès et à la diffusion de la recherche (Code du Patrimoine, Art. L. 441-2). Considérant la création du Centre de conservation Jean Mazel (2016) et la réhabilitation du Musée du Gévaudan (ouverture fin 2022), la ville de Mende est en mesure d'accueillir des dépôts d'œuvres d'art ou d'objets de collection appartenant à des personnes privées ou morales, aux fins d'exposition au public.

Article 1^{er} : Objet de la convention

Le déposant déclare mettre en dépôt à titre gratuit les objets mentionnés dans l'article 2, auprès de la Ville de Mende qui en accepte la charge, sous la responsabilité du personnel scientifique de conservation, dans les conditions prévues par la présente convention.

Conformément à l'article 1922 du Code Civil, le déposant atteste qu'il est légalement propriétaire de chaque œuvre concernée par cette convention. Le déposant conserve la pleine et entière propriété des objets.

Article 2 : Objets inscrits à l'inventaire de la Ville de La Canourgue, concernés par le dépôt

- 1 triens d'or, monnaie du monétaire Elafius, 620-640, provenant de Banassac, diam. 15 et ép. 1 mm
- 1 médaille de pèlerinage, provenance Saint-Jean-du-Bédél



Article 3 : Modalités d'entrée

La prise en charge et le transport des objets mis en dépôt sont assurés par le dépositaire.

Les objets constituant le dépôt sont, à réception par le dépositaire, inscrits sur le registre des dépôts du Musée du Gévaudan.

Article 4 : Modalités de conservation

Article 4.1 : Localisation

Les objets déposés seront soit conservés au Centre de conservation Jean Mazel (30 allée Raymond Fagès, 48000 MENDE), ou à titre d'exception dans d'autres locaux appartenant à la Ville de Mende, soit exposés au Musée du Gévaudan (3 rue de l'Épine, 48000 MENDE).

Article 4.2 : Conditions de conservation et de sécurité

Le dépositaire s'engage à respecter la réglementation en vigueur concernant la conservation, la restauration, la sûreté-sécurité et la mise en valeur des œuvres mises en dépôt, l'État conservant un droit de contrôle scientifique et technique.

Article 4.3 : Mouvements et transport d'œuvres

Chaque mouvement s'effectuera sous la responsabilité du personnel chargé des collections.

Pour toutes opérations de transport, le dépositaire s'engage à ce que les conditions proposées respectent les normes de sûreté, de sécurité et de conservation des objets d'art.

Article 4.4 : Conservation-restauration

Avant toute intervention en conservation-restauration, le déposant sera contacté et devra délivrer une autorisation. Faute de quoi, l'intervention sera annulée.

Le dépositaire veillera à faire parvenir au déposant un exemplaire des rapports de traitement de conservation-restauration rédigées par les professionnels qu'il aura contactés, au format numérique.

Article 4.5 : Prêt par un tiers

Toute demande de prêt des biens, concernés par ladite convention, par un tiers, sera soumise à l'approbation de la Direction du Musée du Gévaudan et fera l'objet d'une demande d'autorisation au déposant.

Article 5 : Mise à disposition de la documentation relative aux objets déposés

Le déposant s'engage à transmettre tous les documents relatifs aux collections déposées (archives, publications scientifiques...).

La documentation spécifique du dépositaire, comme les dossiers d'œuvres, sera accessible sur demande et rendez-vous auprès du service Musée & Patrimoine de la Ville de Mende.

Article 6 : Assurance

Le dépositaire s'engage à prendre en compte les dépôts mentionnés dans l'article 2 dans son contrat d'assurance « Tous risques ». Il fournira également un justificatif au déposant. La valeur d'assurance des dépôts est estimée à 5 200 € (cinq mille deux cents euros).

Cette assurance couvrira les dommages, pertes ou vols qui pourraient survenir lors du transport, de la manutention, de l'exposition et durant toute la durée du dépôt.

Article 7 : Photographies et diffusion des collections

Article 7.1 : Autorisations

Le déposant autorise le dépositaire à photographier les objets déposés et à utiliser ces clichés à des fins promotionnelle, pédagogique ou scientifique dans le cadre des activités du Musée du Gévaudan.

Article 7.2 : Mention obligatoire

L'Emprunteur s'engage à faire figurer la mention suivante sur le(s) cartel(s) et tous supports de diffusion / toutes publications : **Ville de La Canourgue**.

Article 8 : Durée du dépôt

Le déposant s'engage à mettre à disposition du dépositaire les œuvres visées à l'article 2 pour une durée de 5 années, tacitement renouvelables.

Pendant toute la durée du dépôt, le dépositaire s'engage à mettre à disposition du déposant les objets pour consultation sur demande de rendez-vous, formulée 72h au préalable.

Article 9 : Modification de la convention

Toutes modifications des conditions d'application de la présente convention devront faire l'objet d'un accord entre les deux parties et donner lieu à la signature d'un avenant.

Article 10 : Résiliation du dépôt et/ou litiges

Le présent contrat est soumis à la loi française.

En cas de manquement par le dépositaire à l'une des obligations de la présente convention, le déposant se réserve le droit de mettre fin au dépôt au moyen d'une lettre recommandée avec accusé de réception et préavis de 15 (quinze) jours après la réception du courrier.

Les parties s'efforceront de résoudre leurs différends à l'amiable. Néanmoins, en cas de désaccord persistant, le litige sera porté à la compétence du Tribunal Administratif de Nîmes.

Fait en 2 exemplaires, à Mende, le 24 novembre 2022.

Déposant

Ville de La Canourgue

Claude MALZAC



Dépositaire

Pour le Musée du Gévaudan

visé Nadia HARABASZ

Directrice Musée & Patrimoine

Le Maire de Mende

Laurent SUAU

#signature#

CONVENTION DE DEPÔT

Entre les soussignés :

Le Service Régional de l'Archéologie – Occitanie

Représentant l'État et le Ministère de la Culture
5 rue de la Salle-l'Évêque
34000 MONTPELLIER

représentée par Monsieur Denis GUILBEAU, en qualité de Conservateur du patrimoine,

Ci-après dénommé « **le déposant** » d'une part,

ET

La Ville de Mende,

Hôtel de ville
Place Charles de Gaulle
48000 MENDE

Et le Musée du Gévaudan,
3 Rue de l'Épine
48000 MENDE

représenté par Monsieur Laurent SUAU, en qualité de Maire de la Ville de Mende,

Ci-après dénommé « **le dépositaire** » d'autre part.

Préambule

Le Musée du Gévaudan est un établissement public ayant reçu l'appellation « Musée de France ». A ce titre, il a pour missions permanentes de conserver, restaurer, étudier, enrichir les collections ; les rendre accessibles au public ; mettre en œuvre des actions d'éducation et de diffusion ; contribuer aux progrès et à la diffusion de la recherche (Code du Patrimoine, Art. L. 441-2). Considérant la création du Centre de conservation Jean Mazel (2016) et la réhabilitation du Musée du Gévaudan (ouverture fin 2022), la ville de Mende est en mesure d'accueillir des dépôts d'œuvres d'art ou d'objets de collection appartenant à des personnes privées ou morales, aux fins d'exposition au public.

Article 1^{er} : Objet de la convention

Le déposant déclare mettre en dépôt à titre gratuit les objets mentionnés dans l'article 2, auprès de la Ville de Mende qui en accepte la charge, sous la responsabilité du personnel scientifique de conservation, dans les conditions prévues par la présente convention.

Conformément à l'article 1922 du Code Civil, le déposant atteste qu'il est légalement propriétaire de chaque œuvre concernée par cette convention. Le déposant conserve la pleine et entière propriété des objets.

Article 2 : Objets inscrits à l'inventaire du Service Régional de l'Archéologie, concernés par le dépôt

- Coupelle « n° 18 » à feuilles d'eau, 1^{er}-2^e siècles, Banassac, terre cuite, Diam. 12,8 cm x Ép. 4,7 cm
- Coupelle « n°19 », 1^{er}-2^e siècles, Banassac, terre cuite, Diam. 12,7 cm x H. 4,6 cm
- Coupelle « n°20 », 1^{er}-2^e siècles, Banassac, terre cuite, Diam. 10 cm x H. 4,3 cm
- Coupe à fond plat tronconique festonnée, 1^{er}-2^e siècles, Banassac, terre cuite, Diam. 15 cm x H. 7 cm
- Coupe, 1^{er}-2^e siècles, Le Rozier, terre cuite, Diam. 16 cm x H. 7,2 cm
- Encrier, 1^{er}-2^e siècles, Le Rozier, terre cuite, Diam. 8,6 cm x H. 7 cm
- Gobelet, 1000-800 av. J.-C., Trèves, terre cuite, Diam. 10 cm x H. 7,3 cm
- Pendentif en forme de main, 1000-450 av. J.-C., Trèves, terre cuite, H. 3,6 cm x l. 2,6 cm x P. 0,8 cm
- Bague sceau anthropomorphe, 1^{er}-8^e siècles, Palhers, bronze, H. 2,2 cm x l. 1,3 cm x P. 2,4 cm



Article 3 : Modalités d'entrée

La prise en charge et le transport des objets mis en dépôt sont assurés par le dépositaire.

Les objets constituant le dépôt sont, à réception par le dépositaire, inscrits sur le registre des dépôts du Musée du Gévaudan.

Article 4 : Modalités de conservation

Article 4.1 : Localisation

Les objets déposés seront soit conservés au Centre de conservation Jean Mazel (30 allée Raymond Fagès, 48000 MENDE), ou à titre d'exception dans d'autres locaux appartenant à la Ville de Mende, soit exposés au Musée du Gévaudan (3 rue de l'Épine, 48000 MENDE).

Article 4.2 : Conditions de conservation et de sécurité

Le dépositaire s'engage à respecter la réglementation en vigueur concernant la conservation, la restauration, la sûreté-sécurité et la mise en valeur des œuvres mises en dépôt, l'État conservant un droit de contrôle scientifique et technique.

Article 4.3 : Mouvements et transport d'œuvres

Chaque mouvement s'effectuera sous la responsabilité du personnel chargé des collections.

Pour toutes opérations de transport, le dépositaire s'engage à ce que les conditions proposées respectent les normes de sûreté, de sécurité et de conservation des objets d'art.

Article 4.4 : Conservation-restauration

Avant toute intervention en conservation-restauration, le déposant sera contacté et devra délivrer une autorisation. Faute de quoi, l'intervention sera annulée.

Le dépositaire veillera à faire parvenir au déposant un exemplaire des rapports de traitement de conservation-restauration rédigés par les professionnels qu'il aura contactés, au format numérique.

Article 4.5 : Prêt par un tiers

Toute demande de prêt des biens, concernés par ladite convention, par un tiers, sera soumise à l'approbation de la Direction du Musée du Gévaudan et fera l'objet d'une demande d'autorisation au déposant.

Article 5 : Mise à disposition de la documentation relative aux objets déposés

Le déposant s'engage à transmettre tous les documents relatifs aux collections déposées (archives, publications scientifiques...).

La documentation spécifique du dépositaire, comme les dossiers d'œuvres, sera accessible sur demande et rendez-vous auprès du service Musée & Patrimoine de la Ville de Mende.

Article 6 : Assurance

Le dépositaire s'engage à prendre en compte les dépôts mentionnés dans l'article 2 dans son contrat d'assurance « Tous risques ». Il fournira également un justificatif au déposant. La valeur d'assurance des dépôts est estimée à 7 000 € (sept mille euros).

Cette assurance couvrira les dommages, pertes ou vols qui pourraient survenir lors du transport, de la manutention, de l'exposition et durant toute la durée du dépôt.

Article 7 : Photographies et diffusion des collections

Article 7.1 : Autorisations

Le déposant autorise le dépositaire à photographier les objets déposés et à utiliser ces clichés à des fins promotionnelle, pédagogique ou scientifique dans le cadre des activités du Musée du Gévaudan.

Article 7.2 : Mention obligatoire

L'Emprunteur s'engage à faire figurer la mention suivante sur le(s) cartel(s) et tous supports de diffusion / toutes publications : **Service Régional de l'Archéologie.**

Article 8 : Durée du dépôt

Le déposant s'engage à mettre à disposition du dépositaire les œuvres visées à l'article 2 pour une durée de 5 années, tacitement renouvelables.

Pendant toute la durée du dépôt, le dépositaire s'engage à mettre à disposition du déposant les objets pour consultation sur demande de rendez-vous, formulée 72h au préalable.

Article 9 : Modification de la convention

Toutes modifications des conditions d'application de la présente convention devront faire l'objet d'un accord entre les deux parties et donner lieu à la signature d'un avenant.

Article 10 : Résiliation du dépôt et/ou litiges

Le présent contrat est soumis à la loi française.

En cas de manquement par le dépositaire à l'une des obligations de la présente convention, le déposant se réserve le droit de mettre fin au dépôt au moyen d'une lettre recommandée avec accusé de réception et préavis de 15 (quinze) jours après la réception du courrier.

Les parties s'efforceront de résoudre leurs différends à l'amiable. Néanmoins, en cas de désaccord persistant, le litige sera porté à la compétence du Tribunal Administratif de Nîmes.

Fait en 2 exemplaires, à Mende, le 24 novembre 2022.

Déposant

**Le Service Régional de l'Archéologie – Occitanie
Denis GUILBEAU**

Dépositaire

**Pour le Musée du Gévaudan
visé Nadia HARABASZ
Directrice Musée & Patrimoine**

Le Maire de Mende

Laurent SUAU

#signature#

Convention de dépôt

Mucem

14/02/2022

Dépôt sortant

Vu le Code du patrimoine, notamment ses articles D 423-9 et suivants ;

Vu le Décret n° 2013-157 du 21 février 2013 portant création de l'Etablissement public du musée des civilisations de l'Europe et de la Méditerranée (Mucem) ;

Vu l'avis de la Commission scientifique des musées nationaux du 07/02/2022 ;

Vu la décision de dépôt N° DS2022.3 – D202200223 du Mucem du 16/02/2022 ;

ENTRE LES SOUSSIGNES

Le Musée des civilisations de l'Europe et de la Méditerranée (Mucem),
Situé au 1 Esplanade du J4 - 7 promenade Robert Laffont, CS 10351 – 13 213 Marseille cedex
03,
Représenté par son Président, Jean-François Chougnat,

Ci-après dénommé « le Mucem », « le Déposant »

D'une part,

ET

La Ville de Mende, le bénéficiaire
Hôtel de ville
Place Charles de Gaulle
48000 MENDE

Et le musée du Gévaudan, le lieu du dépôt
3 Rue de l'Épine
48000 Mende
Représenté par Monsieur Laurent Suau, en qualité de maire, dûment habilité à signer les
présentes

Ci-après dénommé « le musée du Gévaudan », « le Dépositaire »

D'autre part,

PREAMBULE

En application des textes susvisés, le Musée des civilisations de l'Europe et de la Méditerranée (Mucem), acquiert et gère pour le compte de l'Etat des œuvres et objets d'art inscrits sur l'inventaire collections nationales dont il a reçu la garde et la gestion.
Ces œuvres et objets d'art sont la propriété inaliénable et imprescriptible de l'Etat français.

CECI ETANT ENTENDU IL EST CONVENU ET ARRETE CE QUI SUIT

Article 1^{er} : Objet

La présente convention a pour objet de fixer les modalités selon lesquelles le Mucem souhaite accorder au bénéfice du Dépositaire le dépôt des œuvres dont les descriptifs sont précisés en

Dépôt sortant

annexe et ci-après dénommées ensemble « les Œuvres »

Les Œuvres sont déposées pour en assurer une exposition permanente au public.

Article 2 : Date/Durée et lieu de dépôt

Lieu du dépôt : Musée du Gévaudan – *ouverture prévue fin 2022*

| 04 66 49 85 97 - 04 66 49 85 82

Nom de la salle /section de présentation permanente :

Partie 1 salle 4 La nature et ses usages (pastoralisme)

Salle 9 Bête du Gévaudan (18^e siècle)

Dates prévues (durée) : *2022-2027 (5 ans)*

Nom et fonction du responsable scientifique : Nadia Harabasz, Directrice Musée et Patrimoine

Les Œuvres ne peuvent être déplacées hors du lieu initial prévu sur l'arrêté ministériel de dépôt. Ainsi, toute demande de modification concernant les dates et lieu(x) du dépôt ou de tout autre élément se rapportant au dépôt doit être signalée par écrit au Mucem et faire l'objet d'un accord préalable de ce dernier.

Article 3 : Coûts

3.1 L'ensemble des frais relatifs au conditionnement, à l'encadrement, à l'emballage, au transport, à l'assurance, au convoiement ainsi qu'au montage et à l'installation des Œuvres est à la charge du Dépositaire, pour l'aller comme pour le retour.

3.2 Le Dépositaire assume l'ensemble des frais du convoyeur. Les indemnités per diem doivent être remises au convoyeur à son arrivée selon les barèmes du dépositaire.

3.3 Dans le cas où les Œuvres nécessitent une restauration, le Dépositaire en assume également les frais.

Article 4 : Convoiement

4.1 Toutes les Œuvres déposées sont accompagnées par un convoyeur agréé par le Mucem. La durée du séjour du convoyeur peut être prolongée dans le cas d'un report de date, d'un retard dans l'installation muséographique, ou si les conditions prévues initialement ne sont pas remplies. Des indemnités, correspondant à la durée de cette prolongation, seront versées au convoyeur.

4.2 Il assiste à toutes les manipulations des Œuvres, de leur décrochage à leur installation sur les lieux de présentation. Il peut prendre toutes les décisions nécessaires à la bonne conservation de des Œuvres et veille à leurs exécutions.

4.3 En l'absence du convoyeur, et lorsque le Dépositaire juge nécessaire de déplacer des Œuvres, il doit en informer le Mucem, et obtenir son autorisation expresse.

Article 5 : Transport et emballage

5.1 Emballage, transport et formalités douanières des Œuvres sont pris en charge, à l'aller comme au retour, par une société spécialisée choisie par le Dépositaire, et validé par le Mucem. La sous-traitance pour l'emballage, le transport, les formalités douanières et les

Dépôt sortant

manipulations des œuvres n'est admise en aucun cas.

5.2 Le nom du transporteur et de son chargé de clientèle doit être communiqué au département des collections et ressources documentaires (DCRD) du Mucem au plus tard un mois avant le départ des Œuvres. Celui-ci prendra contact avec le régisseur du Mucem pour fixer la date d'enlèvement, au plus tard un mois avant le départ des Œuvres.

5.3 Le Mucem choisit le type d'emballage des Œuvres. Le même type d'emballage et son conditionnement intérieur doivent être utilisés pour le retour des œuvres. Les caisses doivent être entreposées dans des locaux conformes aux normes de conservation préventive, pendant la durée du dépôt. Toute intervention sur les caisses d'emballage, qu'il s'agisse de mentions écrites ou de réaménagement, doit faire l'objet d'une autorisation expresse du Mucem.

5.4 Toutes les opérations d'emballage, de déballage, d'installation ou de démontage des collections sont effectuées en présence du convoyeur. Ce dernier vérifie l'état des œuvres à chacune des étapes du transport, et jusqu'à leur retour au Mucem. Il peut prendre toutes les photographies nécessaires durant ces opérations, pour le seul bénéfice du Mucem.

5.5 Le déballage est effectué au plus tôt après l'arrivée des Œuvres. Dans le cas de caisses spéciales, il peut être demandé, au moment de l'accord de dépôt, un déballage 48 heures, voir 72 heures après leur arrivée.

Article 6 : Constat

Les Œuvres ainsi déposées doit faire l'objet d'un constat d'état établi au moment du départ. Ce constat est vérifié, approuvé et signé conjointement par le Dépositaire ou son représentant et le convoyeur à l'arrivée et au départ des Œuvres du lieu de dépôt. Le constat d'état est rédigé, pour chaque œuvre, en deux exemplaires originaux. Un original est destiné au Mucem, l'autre demeure avec les Œuvres.

Article 7 : Mise en place / installation des Œuvres

7.1. Cette opération est effectuée par le convoyeur ou en sa présence, et sur ses indications, par un personnel spécialisé.

7.2 Le soclage et l'installation dans les vitrines doivent être convenus préalablement avec le Mucem (cf tableau préconisations de soclage).

7.3 Les locaux ainsi que les installations muséographiques (scénographie, vitrines, socles...) doivent être prêts pour l'installation des Œuvres dès l'arrivée de celles-ci.

Article 8 : Conditions d'exposition

8.1 Les Œuvres nécessitant une mise sous vitrine seront être exposées, conformément aux directives du Mucem, dans des vitrines étanches et stables, installées et fermées en présence du convoyeur. Le Dépositaire doit avant toute installation obtenir l'accord préalable écrit du Mucem. D'une manière générale, les objets devront bénéficier d'une mise à distance.

8.2 L'ensemble des locaux doit être sécurisé contre le vol et l'incendie. Les salles d'exposition, les réserves et les locaux dans lesquels des Œuvres séjournent, avant, pendant et après leur installation, doivent satisfaire aux conditions climatiques et à l'intensité lumineuse requise.

8.3 Le Dépositaire s'engage à respecter les normes de conservation suivantes, sur les lieux d'exposition comme dans les réserves :

Dépôt sortant

- Température : 20 ° C (+2; -2)
- Hygrométrie : 50% (+5 ; -5)

8.4 Les Œuvres ne doivent pas être exposées aux courants d'air ou être placées à proximité d'une source de chaleur (sprinklers etc...).

8.5 Au terme des 5 ans, les conditions de retour seront étudiées avec le Déposant. Un dépoussiérage ou/et un traitement contre les insectes pourra être demandé en fonction de la nature des collections. Un rapport de traitement sera fourni au Déposant.

Adresse d'enlèvement / livraison :

Centre de Conservation et de Ressources documentaires (CCR)

1 rue Clovis Hugues

CS 60355

13331 Marseille cedex 03

04 84 35 14 00

Mail : regie.collections@mucem.org

Article 9 : Conservation

9.1 Le Dépositaire assure la garde et la conservation des Œuvres. Elles sont placées sous l'autorité de personnels scientifiques de conservation du patrimoine et sous leur surveillance. Ils tiennent également à jour un registre des dépôts, distinct du registre des collections appartenant au Dépositaire. Le registre des dépôts doit mentionner le nom du musée déposant, le numéro d'inventaire de l'œuvre dans les collections nationales, la date de réception du dépôt et, le cas échéant, la date de sa restitution. Aucun autre numéro d'inventaire que le numéro d'inventaire de référence du Mucem ne doit être reporté sur l'objet.

9.2 Il est formellement interdit de procéder à une intervention de quelque nature que ce soit sur les Œuvres, sauf demande expresse motivée par des raisons de sécurité et/ou de conservation, et après accord du Mucem, en cas d'extrême urgence.

9.3 Le Dépositaire s'engage à prendre toutes les précautions pour que l'état des Œuvres reste inchangé. Au cas où un problème surviendrait en cours de dépôt, il s'engage à en avvertir immédiatement le Mucem qui convient des mesures à prendre (Accueil CCR 04 84 35 14 10 ou reservationccr@Mucem.org).

9.4 Le Dépositaire informe sans délai par écrit le Mucem en cas de dommage, détérioration, destruction, perte ou vol des Œuvres qui lui ont été confiées (Accueil CCR 04 84 35 14 10 ou reservationccr@Mucem.org).

9.5 La restauration d'une œuvre déposée sera le cas échéant effectuée sur la base des devis émis par les restaurateurs habilités dans le cadre de la loi des Musées de France, après accord du Déposant

9.6 Le Dépositaire veillera à interdire de boire, manger ou fumer dans les lieux où est déposée ou exposée l'œuvre. Le Dépositaire s'engage à informer le public de ces dispositions et à en assurer le respect.

Article 10 : Assurance

10.1 La souscription d'un contrat d'assurance couvrant ces risques n'est pas exigée pendant la durée du dépôt, sans préjudice des dispositions de l'article R.451-28 susvisé du code du patrimoine. Toutefois, si le dépositaire décide de souscrire un tel contrat, la

Dépôt sortant

valeur d'assurance des biens déposés est celle figurant à l'article 6 de la présente décision.

10.2 : Le montant de la valeur des biens déposé(s) est de neuf-mille-quatre-cent euros (9400 euros).

Article 11 Sinistre ou disparition

11.1 Le Dépositaire informe sans délai par écrit le Déposant en cas de dommage, détérioration, destruction, perte ou vol des Œuvres. En cas de vol ou de disparition, le Dépositaire doit adresser au Déposant une copie de la déclaration de vol ou de disparition faite auprès des services de police ou de gendarmerie territorialement compétents.

11.2

A/En cas de dégradation, la restauration des Œuvres déposées ne peut être effectuée, après accord préalable et écrit du Déposant, que par un professionnel désigné ou approuvé par lui. Le Dépositaire fait son affaire, le cas échéant avec son assureur, de la prise en charge des frais afférents.

B/ Nonobstant la dispense d'assurance prévue au 10.2 ci-dessus, les dispositions de l'article R. 451-28 du Code du patrimoine s'appliquent en cas de détérioration ou de disparition des Œuvres. Dans ce cadre, la responsabilité du Dépositaire est engagée à hauteur de la valeur agréée des Œuvres et couvre l'ensemble des risques mentionnées à l'article 10.1 En cas de disparition, la valeur agréée est celle figurant dans l'arrêté ministériel ayant autorisé le dépôt. Un titre de perception sera, le cas échéant, émis par l'autorité compétente conformément aux textes législatifs et réglementaires de droit français s'appliquant aux collections patrimoniales appartenant à l'Etat.

Toute disparition ou détérioration d'un bien mis en dépôt [...] donne lieu à l'émission, par l'autorité compétente, d'un titre de perception correspondant à la valeur du bien, estimée au moment de sa disparition, ou du montant de la dépréciation du bien après détérioration. En cas de détérioration, le « montant de la dépréciation » sera défini par le Mucem. Ce montant ne pourra en tout état de cause être supérieur à la valeur agréée des Œuvres au moment de leur dépôt.

11.3 Dans l'hypothèse où, à la suite d'une dégradation des Œuvres, un représentant du Mucem devait se rendre sur le lieu du dépôt afin de procéder à son/leur examen, les frais relatifs à son déplacement ainsi que les per diem y afférents seront intégralement pris en charge par le Dépositaire.

Article 12 : Inspection et récolement

Le Dépositaire s'engage à laisser le libre accès aux Œuvres à toute personne désignée par le Mucem, aux fins d'inspection ou de récolement.

Les dépositaires ont l'obligation de présenter les œuvres aux autorités de contrôle compétentes : conservateurs des musées nationaux déposants, Inspection du Patrimoine, conservateurs et agents habilités dans le cadre du récolement général des dépôts d'œuvres d'art de l'État, Cour des comptes, chambres régionales des comptes.

Article 13 : Photographies, publicité, publications

13.1 Le Dépositaire s'engage à faire figurer tous les supports d'information la mention suivante : « Œuvre des collections nationales déposée en 2019 par le Mucem - Musée des civilisations de l'Europe et de la Méditerranée, Marseille »

Dépôt sortant

Ladite mention doit figurer sur tous les supports d'information, de communication et de promotion (y compris en ligne) relatifs à l'exposition, et notamment sur :

- la signalétique annonçant l'exposition (bannières, panneaux...);
- les éditions papier (pages liminaires du catalogue) ou électroniques;
- l'affichage;
- les cartons d'invitation;
- les dossiers de presse.

Les éléments graphiques devront être soumis à approbation trois mois avant le début de la présentation de des Œuvres au public.

13.2 Les cartels des Œuvres doivent faire figurer la mention suivante : « Œuvre des collections nationales déposée par le Mucem-Musée des civilisations de l'Europe et de la Méditerranée, Marseille ». Cette mention devra être suivie de la date du dépôt.

13.3 Le Dépositaire peut obtenir des photographies des collections auprès du Mucem. Les questions relatives aux droits de reproduction, aux termes et aux conditions d'utilisation des photographies et ektachromes doivent faire l'objet d'une autorisation préalable du Mucem. Le copyright du Mucem à mentionner est le suivant : « @Mucem (prénom et nom du photographe) ».

13.4 Les prises de vue pour des photographies, films et vidéos à caractère commercial ou public doivent faire l'objet d'un accord préalable du Mucem. Lorsqu'elles sont autorisées, elles doivent être supervisées par le Déposant, ou par un représentant du Mucem.

13.5 Le Dépositaire adresse à titre gracieux au Mucem, au minimum trois exemplaires du catalogue ou de la publication éditée à l'occasion de l'exposition. Ils seront envoyés au département des collections et ressources documentaires du Mucem.

Article 14 : Prolongation du dépôt

14.1 Toute demande visant à une prolongation dépôt au-delà de la durée initialement prévue doit impérativement parvenir au Mucem, au plus tard deux mois avant la date de clôture initialement prévue. Cette demande doit être accompagnée d'un exposé des motifs.

14.2 En cas de prolongation, toutes les clauses de la présente convention seront reconduites, jusqu'au nouveau terme fixé de commun accord. Lorsque cette demande est acceptée pour un prêt, un certificat d'assurance complémentaire doit parvenir au Mucem au plus tard 10 jours avant le début de ladite prolongation.

14.3. Lorsque la demande de prolongation du dépôt est refusée, les Œuvres doivent être restituées sans retard, à la date convenue. Le Mucem n'est pas tenu de motiver son refus.

Article 15 : Prêts temporaires

15.1 Le Dépositaire ne peut consentir à aucun prêt temporaire de tout ou partie des Œuvres à l'extérieur de ses locaux, sans l'autorisation écrite et préalable du Mucem (contact : CCR 04 84 35 14 00 ou regie.collections@Mucem.org).

Les demandes de prêts et toute documentation s'y rapportant devront être transmises par le demandeur au Mucem six mois avant la date de mise à disposition, qui les présentera à la commission scientifique des musées nationaux. Les décisions de prêt seront prises par arrêté du ministre chargé de la Culture après avis de la commission scientifique des musées nationaux, conformément aux dispositions de l'article R. 423-7 du code du patrimoine.

Dépôt sortant

Par ailleurs lorsque le Mucem reçoit directement une demande de prêt de tout ou partie des Œuvres, sous réserve de l'accord de la commission scientifique des musées nationaux et après publication de l'arrêté du ministre chargé de la Culture, le Mucem pourra suspendre le dépôt/ tout ou partie du dépôt.

15.2 Pour ses besoins propres, le Mucem peut demander au Dépositaire de se dessaisir temporairement de tout ou partie des Œuvres, sous réserve d'une information préalable du Dépositaire au moins trois (3) mois avant la date prévue du départ de tout ou partie des Œuvres.

L'instruction du dossier administratif, les conditions d'emballage, de transport, constat d'état compris, et d'assurance, sont sous la responsabilité du Déposant. Ce dernier fera son affaire des frais engagés dans le cadre de ces opérations. Le Dépositaire est déchargé de toute responsabilité pendant toute la durée du prêt.

Article 16 : Annulation du dépôt

16.1 Dans le cas où le Dépositaire, après signature de la convention, renoncerait au dépôt, il s'oblige à en informer le Mucem dans les meilleurs délais. Le contrat sera dans ce cas résilié de plein droit, aux frais du musée demandeur. Les sommes engagées, dans le cas d'une restauration aux frais du demandeur, ne seront pas remboursées.

16.2 Si les conditions de la présente convention ne sont pas respectées, notamment l'absence de présentation au public, ou ne peuvent être maintenues, le Mucem peut demander la restitution, sans délai, des collections lui appartenant. Si le Dépositaire ne donne pas suite à cette demande, le Déposant a le droit de faire reprendre les œuvres, sans autre obligation que la constatation par procès-verbal de l'identification et de l'état des œuvres, ceci aux frais du Dépositaire.

Article 17 : Rupture du contrat-loi du contrat

17.1 Toutes les litiges nés du présent contrat, qui ne pourront être réglés à l'amiable, seront portés exclusivement devant les tribunaux, et soumis à la loi française.

17.2 Correspondance : Toute correspondance concernant l'exécution des présentes conditions de mise à disposition des collections du Mucem doit être adressé à :

Mucem
Marie-Charlotte Calafat
Conservateur du Patrimoine
Responsable du Département des collections et des ressources documentaires (DCRD)
Centre de Conservation et de Ressources documentaires (CCR)
CS 60355
13 331 Marseille cedex 03

Date : le 16/05/2022

Fait à : Mende

Deux exemplaires originaux

Dépôt sortant

Signature du Dépositaire
(personne dûment habilitée)
avec la mention « lu et approuvé »

Signature du Déposant

Lu et approuvé

Pour le Musée du Gévaudan
Visé Nadia HARABASZ,
Directrice Musée & Patrimoine

Le Maire de Mende,
Laurent SUAU

Jean François Chougnnet
Président du Mycem



#signature#

| | Numéro d'inventaire | Dénomination Titre | Mesure | Matériaux | Provenance | Valeur d'assurance |
|---|---------------------|---|--------------------------------------|-----------------------------------|--|--------------------|
| 1 | 1960.47.2.1-3 | cloche COLLIER DE BREBIS | 24.7 x 8.7 x 9.8 cm 228.2 grammes | tôle, bois, os, cuir | Création : Sainte-Enimie, France Util : Sainte-Enimie, France | 1000.00 € |
| 2 | 1960.47.5.1-3 | cloche | 10 x 7.2 x 23 cm 282 grammes | cuir, tôle, fer, fer, cuir, os | Création : Sainte-Enimie, France | 800.00 € |
| 3 | 1965.50.185 | marque à beurre | 7.2 x 13.9 x 3.2 cm 44 grammes | châtaignier, fer | Création : Nasbinals, France Util : Nasbinals, France | 500.00 € |
| 4 | 1965.65.327 | FER A BOEUF séquence de fabrication | 6.6 x 6.4 x 11.9 cm 206 grammes | fer | Création : Les Hermaux, France Util : France | 300.00 € |
| 5 | 1966.66.91 | BRISE-TOME <i>bouc</i> | 25.2 x 15.5 x 74 cm 1.560 kg | bois, fer | Création : Malbouzon, France | 1500.00 € |

| | Numéro d'inventaire | Dénomination Titre | Mesure | Matériaux | Provenance | Valeur d'assurance |
|---|---------------------|--|-------------------------------------|----------------------|--|--------------------|
| 6 | 1978.71.1 | ENFUMOIR D' APICULTEUR | 26.5 x 12.7 x 27 cm 1 kg | cuir, métal, bois | Création : France Util : Saint-Chely-d'Apcher, France | 1500.00 € |
| 7 | 1954.18.81 | bois d'impression <i>Décoration de calendrier : Trait héroïque de deux voyageurs qui se sont battus contre une bête féroce (Gévaudan)</i> | 14.7 x 30.5 x 2.1 cm 527 grammes | bois | | 4000.00 € |



Nombre d'objets prêtés 7

Date et signature du demandeur du prêt (précédé de la mention lu et approuvé)

Le 16/05/2022

Pour le Musée du Gévaudan
Visé Nadia HARABASZ,
Directrice Musée & Patrimoine

Le Maire de Mende,
Laurent SUAU

#signature#

17/05/2022





CONVENTION DE DÉPÔT D'ŒUVRE ET D'OBJET D'ART PAR LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL DU LOIRET

ENTRE :

Le Département du Loiret, ci-après désigné « le déposant », représenté par Monsieur Marc GAUDET, Président du Conseil départemental du Loiret,

D'une part,

ET :

Le Musée du Gévaudan

3 rue de l'Épine, 48000 MENDE

Ci-après dénommée « le dépositaire » représenté par Laurent SUAU, Maire de la Ville de Mende

D'autre part,

IL A ÉTÉ CONVENU ET ARRÊTÉ CE QUI SUIT :

ARTICLE 1 : objet de la convention

Le déposant, gestionnaire du château-musée de Gien : chasse, histoire et nature en Val-de-Loire par convention avec la Ville de Gien du 6 juin 2017, confie à titre de dépôt au musée du Gévaudan l'œuvre inventoriée sous le numéro 60.6.2 (cf. annexe comportant les descriptifs et valeurs d'assurance) pour qu'elle soit exposée au sein de la structure. La présente convention a pour objet de fixer les conditions dans lesquelles ce dépôt est effectué.

ARTICLE 2 : Localisation et durée du dépôt

Article 2.1 : Localisation

Le dépositaire s'engage à exposer l'œuvre dans une salle ouverte au public, sous la responsabilité du chef de l'établissement musée du Gévaudan. Le lieu de placement offrira toutes les garanties de conservation et de sécurité. Les normes requises en matière de température, d'hygrométrie, d'éclairage seront appliquées dans la mesure des moyens matériels du musée du Gévaudan, et selon les règles de conservation appliquées aux autres œuvres similaires présentées au sein des salles d'exposition.

Le dépositaire s'engage à présenter toutes les garanties de sécurité requises (vol, incendie, dégât des eaux, etc...) et à avertir le déposant de toutes modifications qui interviendraient dans les conditions de sécurité.

Article 2.2. Durée

Le déposant s'engage à mettre à disposition du depositaire l'œuvre visée à l'article 1 pour une durée de 3 années tacitement renouvelables.

ARTICLE 3 : déplacement de l'œuvre

Dans le cadre de ce dépôt, l'œuvre ne pourra être prêtée sans l'accord écrit du déposant. Tout transfert de l'œuvre dans un autre établissement qui ne serait plus directement sous la responsabilité du depositaire et qui ne bénéficierait plus des mêmes dispositifs de sécurité est interdit.

ARTICLE 4 : contribution financière

Ce dépôt est accordé à titre gratuit.

ARTICLE 5 : gestion administrative

Le musée du Gévaudan est chargé d'inscrire l'œuvre déposée sur un registre de dépôt spécial avec un numéro d'identification.

ARTICLE 6 : sinistre

Le depositaire s'engage à avertir le déposant de toute dégradation de l'état de l'œuvre. Pendant toute la durée du dépôt, le musée du Gévaudan s'engage à laisser le libre accès de l'œuvre au déposant aux fins d'inspection. En cas de détérioration constatée, le depositaire prendra à sa charge l'organisation de la restauration de l'œuvre par une personne dûment habilitée et l'intégralité des frais en découlant.

Un constat d'état sera dressé lors du dépôt de l'œuvre, ainsi qu'à sa restitution.

Le depositaire s'engage à avertir immédiatement le déposant de la disparition de l'œuvre déposée et d'adresser au déposant une copie de la déclaration de vol ou de disparition faite auprès des services de police.

ARTICLE 7 : restitution

- Le retrait est prononcé de droit pour insuffisance de soins, insécurité, transfert sans autorisation hors du lieu de dépôt dûment constaté par le déposant. Un retour immédiat de l'œuvre désignée doit alors être effectué à la charge du depositaire.
- Dans l'hypothèse de survenance d'évènements graves extérieurs et indépendants de la volonté du depositaire de nature à compromettre la sécurité de l'œuvre déposée, le déposant a la faculté de résilier de plein droit la convention de dépôt, sous réserve d'avertir le depositaire et d'argumenter cette décision, dans les plus brefs délais. Le transport retour de l'œuvre est alors à la charge du déposant.
- Dans le cas où, après signature de la présente convention, le depositaire renoncerait au dépôt de l'œuvre déposée, il est convenu que le depositaire confirme cette annulation

ARTICLE 8 : assurance

Le dépositaire s'engage à contracter une assurance spécifique selon les valeurs indiquées à l'article 1 pour garantir :

- d'une part les risques liés au transport et à l'installation de l'œuvre,
- d'autre part les dommages pouvant être causés à l'œuvre notamment le vol, l'incendie, les dégradations volontaires ou non pendant sa conservation dans les locaux du musée du Gévaudan.

ARTICLE 9 : Photographie et reproduction

La photographie et la reproduction de l'œuvre pour des usages de promotion du dépositaire à des fins non commerciales, sont autorisées.

ARTICLE 10 : Mentions obligatoires

Le dépositaire fera figurer sur cartels, notices et publications éventuelles les mentions suivantes :

- titre de l'œuvre et sa technique
- année de création
- mention de sa propriété indiquée par le déposant : *château-musée de Gien : chasse, histoire et nature en Val-de-Loire*

ARTICLE 11 : transport

Le dépositaire prend en charge les frais de transport lors de la remise et la restitution de l'œuvre. Le déposant supportera les frais de transport lorsqu'il exercera son droit de reprise.

ARTICLE 12 : Compétence juridictionnelle

Tous les litiges auxquels la présente convention pourrait donner lieu, seront, de convention expresse entre les parties, soumis à la loi française et à la compétence du tribunal administratif d'Orléans.

Fait à Mende, le 17 mars 2022

En 2 exemplaires

Pour le Musée du Gévaudan
Visé Nadia HARABASZ,
Directrice Musée & Patrimoine

Le Maire de Mende,
Laurent SUAU

18/03/2022



Pour le Département du Loiret,

Pour le Président du Département
Et par délégation


Françoise REGINSTER
Directrice de la Conservation
départementale

CONVENTION DE DEPÔT

Entre les soussignés :

Le Parc national des Cévennes

6 bis, place du Palais
48400 FLORAC

Et l'Écomusée du Mont-Lozère,
48220 PONT-DE-MONTVERT-SUD-MONT-LOZERE

représentée par Madame Anne LEGILE en qualité de directrice,

Ci-après dénommé « **le déposant** » d'une part,

ET

La Ville de Mende,

Hôtel de ville
Place Charles de Gaulle
48000 MENDE

Et le Musée du Gévaudan,
3 Rue de l'Épine
48000 MENDE

représenté par Monsieur Laurent SUAOU, en qualité de Maire de la Ville de Mende,

Ci-après dénommé « **le dépositaire** » d'autre part.

Préambule

Le Musée du Gévaudan est un établissement public ayant reçu l'appellation « Musée de France ». A ce titre, il a pour missions permanentes de conserver, restaurer, étudier, enrichir les collections ; les rendre accessibles au public ; mettre en œuvre des actions d'éducation et de diffusion ; contribuer aux progrès et à la diffusion de la recherche (Code du Patrimoine, Art. L. 441-2). Considérant la création du Centre de conservation Jean Mazel (2016) et la réhabilitation du Musée du Gévaudan (ouverture fin 2022), la ville de Mende est en mesure d'accueillir des dépôts d'œuvres d'art ou d'objets de collection appartenant à des personnes privées ou morales, aux fins d'exposition au public.

Article 1^{er} : Objet de la convention

Le déposant déclare mettre en dépôt à titre gratuit l'objet mentionné dans l'article 2, auprès de la Ville de Mende qui en accepte la charge, sous la responsabilité du personnel scientifique de conservation, dans les conditions prévues par la présente convention.

Conformément à l'article 1922 du Code Civil, le déposant atteste qu'il est légalement propriétaire de chaque bien concerné par cette convention. Le déposant conserve la pleine et entière propriété de l'objet.

Article 2 : Objet inscrit à l'inventaire du Parc national des Cévennes, concerné par le dépôt



Herbier de la mission d'étude de 1970-1971 du Parc national des Cévennes

Il est conservé dans des boîtes en bois, elles-mêmes disposées dans 10 boîtes en cartons.

Il présente des traces de traitements au calomel et à l'arsenic (substances toxiques).

Il a été entièrement numérisé en 2017 par ReColnat :

<https://www.recolnat.org/fr/nos-partenaires/herbier-des-plantes-vasculaires-du-parc-national-des-cevennes> et

<https://explore.recolnat.org/search/botanique/type=advanced&institutioncode=PNC&disposition=Mission%252520C%2525C3%2525A9vennes%2525201970>.

Article 3 : Modalités d'entrée

La prise en charge et le transport de l'objet mis en dépôt sont assurés par le dépositaire.

L'objet constituant le dépôt est, à réception par le dépositaire, inscrit sur le registre des dépôts du Musée du Gévaudan.

Article 4 : Modalités de conservation

Article 4.1 : Localisation

L'objet déposé sera soit conservé au Centre de conservation Jean Mazel (30 allée Raymond Fagès, 48000 MENDE), ou à titre d'exception dans d'autres locaux appartenant à la Ville de Mende, soit exposé au Musée du Gévaudan (3 rue de l'Épine, 48000 MENDE).

Article 4.2 : Conditions de conservation et de sécurité

Le dépositaire s'engage à respecter la réglementation en vigueur concernant la conservation, la restauration, la sûreté-sécurité et la mise en valeur du bien mis en dépôt, l'État conservant un droit de contrôle scientifique et technique.

Article 4.3 : Mouvements et transport d'œuvres

Chaque mouvement s'effectuera sous la responsabilité du personnel chargé des collections.

Pour toutes opérations de transport, le dépositaire s'engage à ce que les conditions proposées respectent les normes de sûreté, de sécurité et de conservation des objets d'art.

Article 4.4 : Conservation-restauration

Avant toute intervention en conservation-restauration, le déposant sera contacté et devra délivrer une autorisation. Faute de quoi, l'intervention sera annulée.

Le dépositaire veillera à faire parvenir au déposant un exemplaire des rapports de traitement de conservation-restauration rédigés par les professionnels qu'il aura contactés, au format numérique.

Article 4.5 : Prêt par un tiers

Toute demande de prêt du bien, concerné par ladite convention, par un tiers, sera soumise à l'approbation de la Direction du Musée du Gévaudan et fera l'objet d'une demande d'autorisation au déposant.

Article 5 : Mise à disposition de la documentation relative aux objets déposés

Le déposant s'engage à transmettre tous les documents relatifs aux collections déposées (archives, publications scientifiques...).

La documentation spécifique du dépositaire, comme les dossiers d'œuvres, sera accessible sur demande et rendez-vous auprès du service Musée & Patrimoine de la Ville de Mende.

Article 6 : Assurance

Le dépositaire s'engage à prendre en compte le dépôt mentionné dans l'article 2 dans son contrat d'assurance « Tous risques ». Il fournira également un justificatif au déposant. La valeur d'assurance des dépôts est estimée à 500 € (cinq cents euros).

Cette assurance couvrira les dommages, pertes ou vols qui pourraient survenir lors du transport, de la manutention, de l'exposition et durant toute la durée du dépôt.

Article 7 : Photographies et diffusion des collections

Article 7.1 : Autorisations

Le déposant autorise le dépositaire à photographier l'objet déposé et à utiliser ces clichés à des fins promotionnelle, pédagogique ou scientifique dans le cadre des activités du Musée du Gévaudan.

Article 7.2 : Mention obligatoire

L'Emprunteur s'engage à faire figurer la mention suivante sur le(s) cartel(s) et tous supports de diffusion / toutes publications : **Parc national des Cévennes**.

Article 8 : Durée du dépôt

Le déposant s'engage à mettre à disposition du dépositaire le bien visé à l'article 2 pour une durée de 5 années, tacitement renouvelables.

Pendant toute la durée du dépôt, le dépositaire s'engage à mettre à disposition du déposant l'objet pour consultation sur demande de rendez-vous, formulée 72h au préalable.

Article 9 : Modification de la convention

Toutes modifications des conditions d'application de la présente convention devront faire l'objet d'un accord entre les deux parties et donner lieu à la signature d'un avenant.

Article 10 : Résiliation du dépôt et/ou litiges

Le présent contrat est soumis à la loi française.

En cas de manquement par le dépositaire à l'une des obligations de la présente convention, le déposant se réserve le droit de mettre fin au dépôt au moyen d'une lettre recommandée avec accusé de réception et préavis de 15 (quinze) jours après la réception du courrier.

Les parties s'efforceront de résoudre leurs différends à l'amiable. Néanmoins, en cas de désaccord persistant, le litige sera porté à la compétence du Tribunal Administratif de Nîmes.

Fait en 2 exemplaires, à Mende, le 24 novembre 2022.

Déposant
Parc national des Cévennes
Anne LEGILE

Dépositaire
Pour le Musée du Gévaudan
visé Nadia HARABASZ
Directrice Musée & Patrimoine

Le Maire de Mende
Laurent SUAU

#signature#